

Conseil Municipal du 20 décembre 2017

- Procès-verbal -

L'an deux mille dix-sept, 20 du mois de décembre à 19 heures, le Conseil Municipal d'Artigues-près-Bordeaux, convoqué le 14 décembre par Madame Anne-Lise JACQUET, Maire, s'est réuni au Château Lestrille.

Présents :

Mme Anne-Lise JACQUET, Maire,
M. Thomas TEYSSIER, Mme Geneviève COIRIER, Mme HOSTENS Fabienne, M. Bernard GRAND, M. Claude DAUVILLIER, M. Mathieu CHOLLET, Mme Claire CHAMBOISSIER, M. Geoffrey BAUR, adjoints, Mme Sylvie LAGORCE, Mme Lucienne DIDION, Mme Martine CAZENAVE, M. Roland DOUBA, M. Michel JOBERT, M. HOSTEINS Eric, Mme Colette BERTRAND, Mme Arlette REMAUT-BOCCHIA, M. Jean-Yves GUILLOT, M. Vincent BRUN, M. COLOMBO Jean-Christophe, conseillers municipaux.

Absents ayant donné procuration :

Mme CHASSAIGNE Valérie a donné pouvoir à M. Thomas TEYSSIER
Mme GARBÉ LAMBROT Karine a donné pouvoir à Mme Anne-Lise JACQUET.

Secrétaire de séance :

M. Geoffrey BAUR

Madame le Maire :

« Bonjour à toutes et à tous. Le Conseil municipal du 20 décembre est ouvert. Nous allons commencer par l'approbation du procès-verbal du 6 décembre. Avez-vous des commentaires ? »

Vincent BRUN :

« Bonjour. Le premier commentaire, est-ce qu'on pourrait avoir un tout petit plus de lumière si ça ne vous dérange pas ? »

Madame le Maire :

« Nous parlons du compte-rendu. »

Vincent BRUN :

« Alors concernant le PV, lors du dernier conseil, vous n'avez cessé d'être injurieuse envers moi. Vous avez effacé dans ce PV la plupart de ces mots. Alors même si je peux voir là un moment de lucidité, cela prouve aussi vos tripatouillages et que vous pouvez vous abstenir de toute vulgarité. Ce que j'espère que nous aurons ce soir. Je vous remercie. »

Madame le Maire :

« Quelle vulgarité ? Quel mot vulgaire j'ai dit envers vous ? Parce qu'il ne me semble pas avoir été grossière ou vulgaire. »

Vincent BRUN :

« Non, mais par exemple, quand on dit qu'on est imbécile. »

Madame le Maire :

« Non. Je n'ai jamais dit ça. »

Vincent BRUN :

« Si, si, Madame. »

Madame le Maire :

« Non. J'ai dit que vous disiez des bêtises. »

Vincent BRUN :

« Mais vous n'étiez peut-être pas là alors. »

Madame le Maire :

« Je dis que vous dites des bêtises, mais je ne vous ai jamais dit que vous étiez imbécile Monsieur.

Qui est d'avis d'approuver ce compte-rendu ? Vous vous abstenez ? Vous votez pour ? Contre ? »

Vincent BRUN :

« Nous votons contre Madame. »

Madame le Maire :

« Bien. La suite du conseil. Communication de Geneviève COIRIER qui va nous parler du bilan des seniors, des actions envers les seniors. »

Geneviève COIRIER :

« En effet, je souhaite profiter de cette fin d'année pour vous dresser un bilan de l'action municipale en direction des seniors.

On imagine souvent la retraite comme une période paisible, mais les retraités sont comme vous le savez tous, très fréquemment débordés. Toutefois, une partie de cette population éprouve des difficultés liées à différents facteurs tels que la solitude, la perte de repères, l'évolution et la dépendance ou le manque de mobilité.

Bien conscients de ces problématiques, nous avons souhaité mettre en place une politique seniors adaptée aux besoins et au service de ces derniers. Trois objectifs nous tiennent particulièrement à cœur : l'amélioration de la qualité de vie des seniors, la lutte contre l'isolement et la prévention de la dépendance. Comme vous le savez, le CCAS prend une part très importante dans la mise en œuvre d'actions destinées à nos seniors. Et je souhaiterais profiter de l'occasion qui m'est donnée pour remercier ses agents pour le formidable travail effectué tout au long de l'année envers ce public.

Je vais à présent vous décliner les actions qui ont été portées par le CCAS durant l'année 2017 :

- Quatre excursions, soit deux supplémentaires par rapport à l'année précédente. Alors une excursion à Saintonge sur le bassin d'Arcachon Bordeaux et le Musée Marquèze à Sabres.
- Trois thés-dansants à thème réunissant plus de 400 personnes.
- Un repas des aînés où près de 300 personnes étaient présentes pour un moment de partage qui fut fort agréable.
- Dix repas intergénérationnels pris avec les enfants au restaurant scolaire, tous les premiers mercredis de chaque mois, réunissant plus de 50 personnes pour le plus grand bonheur des petits comme des plus grands.

Pour ce qui est des actions de prévention de la dépendance, nous avons travaillé sur de nombreuses thématiques telles que la santé, le bien-être, la nutrition, l'adaptation des logements ou la mobilité. Voici quelques exemples qui démontrent notre investissement dans ce domaine.

Je commencerai par les ateliers. Les ateliers de l'ASEPT : forme et bien-être, mémoire, forme et équilibre, ont comptabilisé 45 participants. L'atelier permanent d'accès au numérique en est à sa 3^{ème} session, regroupant chaque fois entre 8 et 10 participants. Le coaching santé avec l'atelier activités physiques pour les personnes dépendantes avec des sessions individuelles à domicile et des sessions collectives pour 10 personnes. L'atelier bien vivre chez soi, regroupant 15 participants et portant sur l'adaptation de son habitat au grand âge.

Je précise que tous ces ateliers sont gratuits pour les Artiguais. De plus, pour les personnes n'ayant pas de moyen de locomotion, nous assurons le transport là aussi gratuitement.

Comme nous parlons mobilité, j'en profite pour signaler que nous avons mis en place une 3^{ème} demi-journée, au lieu de deux en 2016, destinée au transport accompagné des aînés isolés. Cela représente près de 150 transports dans l'année.

Nous venons également en soutien à nos aînés par le portage de repas. En effet, le CCAS a livré cette année près de 6 600 repas pour 54 bénéficiaires en très grande majorité des seniors.

Comme vous l'aurez remarqué, les actions sont déjà nombreuses, mais on pourrait y ajouter la subvention du Club du 3^{ème} âge, la distribution des colis de Noël ou encore l'accompagnement social du CCAS pour les plus fragiles d'entre eux. Toutes ces actions ont un coût et quand on voit certaines communes qui arrêtent les actions destinées aux seniors, nous sommes fiers à Artigues de continuer à développer de nouvelles actions dans ce domaine.

Je voudrais remercier Monsieur BOISSIERAS, notre directeur, pour son dynamisme dans la recherche de nouvelles animations, mais aussi dans la recherche de subventions, notamment auprès de la Conférence des financeurs de la Prévention de l'Autonomie qui nous soutient aujourd'hui du fait du caractère innovant de nos actions. Nous avons reçu en date du 4 décembre 2017 un courrier de l'UD CCAS pour une subvention de 30 483 euros.

Pour conclure, j'espère que ce bilan 2017 aura pu éclairer certains sur notre politique seniors. Bien entendu, nous continuerons à développer nos actions en 2018. Et pour vous mettre un petit peu l'eau à la bouche, voici quelques actions qui auront lieu lors du premier trimestre de l'année prochaine.

Les manifestations. Nous aurons une réunion Agir Ensemble le jeudi 18 janvier avec la Police Nationale à la Grange Bétailhe portant sur la prévention des cambriolages et la protection des

biens et des personnes. Nous aurons début février un thé dansant. Le repas des aînés au mois de mars. Et nous continuerons les repas intergénérationnels les mercredis, soit le 10 janvier, 7 février et 7 mars. Nous aurons également des nouveaux ateliers seniors en 2018, l'atelier activité physique adaptée pour lequel nous avons fait une réunion hier d'information et nous avons reçu 62 personnes dont 38 se sont inscrites de suite. L'atelier nutrition et cuisine, l'atelier esthétique, l'atelier yoga du rire, plus le portage de livres à domicile. »

Madame le Maire :

« Merci beaucoup. Le CCAS est très actif envers les seniors. Et c'est surtout l'UD CCAS qui, vu notre action et notre dynamisme, nous verse plus de 30 000 euros pour les actions envers les seniors, qui ont un franc succès.

Nous continuons le Conseil municipal. Le pouvoir de Valérie CHASSAIGNE à Thomas TEYSSIER et de Karine GARBÉ au Maire.

Le secrétaire de séance, Geoffrey BAUR. »

Délibération n° 2017 / 76 – Vote du Budget Primitif 2018 - Budget principal

Fabienne HOSTENS :

« Ce budget se présente en deux parties. Une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections est présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

Les budgets fonctionnement et investissement représentent un volume total de 9 535 322,06 euros qui se répartissent de la manière suivante :

- fonctionnement 8 138 453,49 euros,
- investissement 1 396 868,57 euros.

Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité.

Les recettes de fonctionnement sont constituées des produits des services, du domaine et des ventes diverses pour un montant de 1 091 360 euros.

Les postes les plus significatifs sont les redevances à caractère culturel, social et périscolaire pour 415 000 euros. C'est la participation des usagers pour les spectacles, des familles pour le restaurant scolaire, garderie, centre de loisirs, séjours, halte-garderie, crèche, etc. Et le versement de la compensation : 673 760 euros par Bordeaux Métropole dans le cadre de la convention de gestion de délégation de services pour la compétence propreté, plantation, mobiliers urbains. Cette compétence, je le rappelle, est exercée par la commune d'Artigues. Ce montant figure sur le compte 70-876 GFP de rattachement, c'est Groupe de Communes à Fiscalité Propre.

Des impôts et des taxes pour un montant de 5 870 883,41 euros. Dans cette rubrique, sont comptabilisés les taxes foncières et d'habitation, la dotation de solidarité communautaire, le FNGIR financé par l'Etat dans le cadre de la suppression de la taxe professionnelle, la taxe sur l'électricité, sur les pylônes électriques, la TLPE, la taxe additionnelle au droit de mutation pour toutes les transactions immobilières.

Des dotations et subventions pour un montant de 1 157 117,33 euros. Dans ce chapitre figurent principalement les subventions allouées par la Caisse d'Allocation Familiale, 430 383,33 euros au titre de la halte-garderie, les ALSH, contrat Enfance Jeunesse.

Les compensations au titre des exonérations des taxes foncières et d'habitation pour 148 363 euros.

La dotation globale de fonctionnement pour un montant de 401 466 euros. Et j'en profite pour dire qu'on a enregistré depuis 2014 une perte nette de 394 338 euros.

La dotation de solidarité rurale pour 89 974 euros. Et les autres produits de gestion courante pour 5 200 euros qui sont le revenu des immeubles, location des salles, la redevance d'occupation du domaine public, les produits divers.

Soit un total de recettes réelles de fonctionnement de 8 138 453,49 euros. Le résultat reporté sera bien sûr connu au CA 2017.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées des charges à caractère général pour un montant de 2 144 891,12 euros. On y trouve tous les contrats de prestation de services, les consommations de fluides, les fournitures, les frais d'entretien, etc.

Les charges de personnel, donc rémunérations et charges sociales, pour 4 079 120,95 euros. Des atténuations de produit pour 75 000 euros. Ce montant correspond, je le rappelle, à la contribution en augmentation de la commune dans le cadre du Fonds de Péréquation intercommunale et communale. C'est la contribution des communes riches... »

Madame le Maire :

Dites riches.

Fabienne HOSTENS :

« Oui, pour les communes pauvres.

Si on observe une baisse au sein de ce chapitre, en fait c'est lié à la réforme de l'attribution de compensation. En effet, nous ne sommes maintenant plus contributeurs en fonctionnement, mais bénéficiaires, plus 81 115 euros en recettes de fonctionnement. Nous retrouvons cependant la dépense en investissement. Et je vous demande de vous reporter à la délibération numéro 2 je crois du 8 février 2017 que l'on a votée.

Des autres charges de gestion courante pour 658 172,94 euros. Donc, on retrouve ici différents postes de dépenses comme les indemnités des élus, la subvention au CCAS pour 310 000 euros, la subvention aux écoles d'art pour 170 000 euros, inscrite sur le compte 657 363, services publics administratifs, ou encore les subventions aux associations.

Le virement au profit du CCAS n'a pas été modifié au BP 2018. Le montant des subventions aux associations reste similaire à celui versé les années précédentes.

Les charges financières, c'est le remboursement des intérêts sur emprunt, s'élèvent à 28 400,09 euros.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 6 985 585,10 euros, auxquels s'ajoute l'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement et viré à la section d'investissement. Cet excédent s'élève à 736 644,95 euros. Les opérations d'ordre de transfert entre sections, ce sont les dotations aux amortissements, pour un montant de 416 223,44 euros. Soit un total des dépenses de fonctionnement de 8 138 453,49 euros.

Quelques remarques concernant le budget de fonctionnement. La section de fonctionnement du BP 2018 s'inscrit dans la continuité de celle des années précédentes. En effet, la construction du BP 2018 a été faite dans une logique d'économie et de respect des deniers publics, tout en préservant, voire augmentant le niveau de service public existant et offrant des services nouveaux à la population. Comme par exemple, l'ouverture d'un service municipal d'aide à la recherche d'emploi, le RESO, la célébration des PACS, etc.

L'objectif principal est de sauvegarder l'épargne de gestion de la commune afin de pouvoir lui permettre de continuer à investir à un niveau soutenu pour l'avenir d'Artigues. La prévision pour 2018 concernant la capacité d'autofinancement est de 1 144 475,64 euros. Ces chiffres montrent aisément que la collectivité se trouve dans une situation financière très saine.

Concernant le chapitre 11, les charges à caractère général, ce chapitre, c'est celui sur lequel une politique de contrôle de gestion est mise en place. Le montant inscrit pour 2018 est très fidèle aux exécutions des années précédentes et prend principalement en compte des charges incompressibles. Les inscriptions budgétaires au sein de ce chapitre pour 2018 n'appellent pas de commentaire particulier.

Concernant le chapitre 12, les charges de personnel. Au BP 2018, l'objectif est de stabiliser la masse salariale de 2017 en intégrant la dynamique des charges. C'est-à-dire, l'augmentation d'échelon, les avancements de grade, l'obtention de concours, le glissement vieillesse

technicité. Il intègre également à temps plein la ressource dédiée à la création d'un nouveau service, donc le RESO, la réhabilitation de la halte-garderie qui a généré l'obligation de recruter un personnel supplémentaire à la demande de la PMI pour être conforme au taux d'encadrement, la volonté de renforcer le service de la police municipale qui se composera en 2018 de 4 agents : trois ASVP, une policière municipale. Suite au contrôle de 2017, les cotisations URSSAF sont en augmentation conformément à la réglementation en vigueur.

Concernant la capacité de désendettement, le montant total des emprunts souscrits depuis 2001, figurant en annexe du présent budget, s'élève à 3 765 235,75 euros. Au 1^{er} janvier 2018, le capital restant dû s'élève à 1 510 463,93 euros. La collectivité reste à ce jour très peu endettée avec une capacité de désendettement à un peu plus d'un an, 1,3 exactement. La plupart des emprunts vont s'éteindre d'ici 4 ans.

Les recettes. Comme chaque année, lors du vote du Budget Primitif, les inscriptions budgétaires proposées en recettes sont estimées avec prudence. De plus, à la suite de la réforme des attributions de compensation, nous intégrons une attribution de compensation en fonctionnement positive : 81 115 euros. C'était l'objet de la délibération sur l'attribution de compensation. Le montant des recettes a été estimé avec une grande prudence. Un ajustement s'effectuera lors du Budget Supplémentaire 2018 grâce à la connaissance de nos bases.

Les recettes d'investissement d'un montant total de 1 396 868,57 euros sont constituées du virement de la section de fonctionnement pour un montant de 736 644,95 euros, auquel s'ajoutent les dotations aux amortissements pour un montant de 416 223,44 euros. Soit un total d'opération d'ordre de transfert entre sections qui s'élève à 1 152 868,39 euros.

Les autres recettes, donc le FCTVA, la TLE (Taxe Locale d'Équipement), la taxe d'aménagement pour un montant total de 209 409,28 euros.

L'année 2017 a vu se terminer la réalisation d'équipements structurants comme La Plaine des sports, la halte-garderie. Les prévisions de FCTVA étant calculées sur les investissements réalisés sur l'année n-1, donc 2017 étant une année charnière, pour 2018 on estime cette recette à la baisse.

25 662 euros au titre du FDAEC, c'est le Fonds d'Aide à l'Équipement des Communes versé par le Département. 8 928,90 euros qui représentent la subvention d'équipement informatique pour la médiathèque.

Les dépenses d'investissement d'un montant total de 1 396 868,57 euros sont constituées de l'attribution de compensation en investissement, des dépenses d'équipement, du remboursement du capital de l'emprunt.

Donc, les dépenses d'équipement prévues, je vais vous les donner...

Opération numéro 11, équipements culturels et de loisirs, nous avons les aménagements des sols du Cuvier, les sols donc du hall d'accueil.

Sur l'opération 12, équipement général des services : l'acquisition de deux véhicules électriques, deux C15, l'achat de petits équipements pour les espaces verts, l'achat de petits équipements pour l'entretien, l'achat de mobiliers, l'achat d'équipements informatiques, le remplacement de téléphones portables, des stands pliants.

L'opération numéro 13, environnement, cadre de vie, donc cabanes et jardins partagés, dans le cadre d'Agenda 21, deux vélos avec assistance électrique et remorque, des plaques de rue,

des signalétiques, remplacement de mobiliers urbains, mur de soutènement à Nelson Paillou et une provision pour le remplacement des clôtures des propriétés communales.

Opération 14, travaux divers sur les bâtiments communaux : rénovation des façades de Bétailhe pour la quatrième tranche, les aménagements des sols de la mairie, la mise aux normes des installations thermiques, remplacement de portes des ateliers, remplacement de matériels de sécurité incendie, extincteur, etc., les aménagements pour les personnes à mobilité réduite et la réfection des toitures de Bétailhe.

L'opération numéro 15, équipement sportif : la réflexion du sol du City Stade et l'achat de défibrillateurs.

L'opération 16, éclairage public, signalisation. Donc c'est tous les réseaux éclairage public, mises aux normes et remplacements.

L'opération 17, la médiathèque : le renouvellement des PC de l'espace numérique avec 8 postes, un PC portable, des tablettes, des casques multimédias, des câbles, des périphériques, ensuite des massicots de bureau, tapis pour l'espace enfant et des coussins.

Opération 18 pour la jeunesse, ce sont essentiellement du mobilier : armoires de stockage, des chaises, des tables, des meubles de rangement.

Pour l'opération 19, écoles et restaurants scolaires, du mobilier, des tableaux virtuels, aménagement de la chambre froide en sous-sol pour le restaurant, climatisation dortoir, réalisation de vestiaires pour les ATSEM à la Maternelle du Parc, et puis beaucoup de mobiliers.

L'opération 20, c'est la requalification des équipements structurants par rapport au centre-bourg et à l'école, une provision de 300 346,68 euros.

En conclusion, ce budget a été construit de manière sincère et vise la transparence. Il est donc conforme à la réalité.

L'élaboration du budget repose sur deux principes. D'une part, une logique de prudence à minima concernant l'évaluation des recettes, d'autre part concernant l'estimation des dépenses, nous avons souhaité que le BP 2018 colle au plus près du BP-BS 2017, mais surtout de l'exécution budgétaire de 2017. Il y aura donc un BS voté en cours d'année prochaine qui intégrera le résultat du CA, du Compte Administratif. »

Madame le Maire :

« Merci. Comme l'a dit Fabienne HOSTENS, c'est un budget sincère qui colle au plus près de la réalité des dépenses et des recettes de la commune. Mais je voudrais préciser une chose, c'est que dans les outils de gestion, puisque nous avons un contrôle de gestion sur la commune, ce sont des outils numériques et informatiques. Chaque mois, la masse salariale est vérifiée, contrôlée et chaque mois, les dépenses sont vérifiées et contrôlées. Et ceci par mon adjointe, mais également par chaque directeur dans chaque direction. Chacun doit gérer son budget et le suivre au plus près. C'est très important de pouvoir le dire de manière à comprendre l'articulation et la sincérité de ce budget.

Est-ce que vous avez des questions ? »

Vincent BRUN :

« Merci pour cette présentation. Alors pour poser le cadre de notre intervention concernant ce budget, je vous précise que je vais faire une déclaration d'ordre général puis ensuite poser

des questions précises sur votre budget. Nous espérons ainsi éclairer tous les Artiguais sur ce budget et sur vos investissements.

L'an dernier, je vous avais fait la remarque de la disparité très forte qui existait entre le Débat d'Orientations Budgétaires qui promettait monts et merveilles et le budget qui était une coquille vide. Cette année, nous devons reconnaître que vous avez fait des efforts. Le document du Débat d'Orientations Budgétaires est aussi plat, aussi creux, aussi insipide que le budget que nous avons sous les yeux.

Commençons par la page 2. Nous avons encore et toujours le même problème, le coût de la masse salariale : 58 %, et tout le monde en connaît la raison, aux très chers directeurs qui travaillent sur les coûts, nous l'avons entendu. Leur coût grève nos possibilités d'investissement. Nous vous avons demandé de nous fournir le comparatif entre les villes de la même strate, refus total, et on comprend pourquoi. Une ville bien gérée ne dépasse jamais 50 %. Nous sommes à 58 et chaque année, ça augmente. Pour information, la Ville de Bordeaux est quant à elle à 40 %. »

Madame le Maire :

« Après mutualisation. »

Vincent BRUN :

« S'il vous plait, Madame. »

Madame le Maire :

« Non, mais la Ville de Bordeaux a mutualisé plus de 2 000 personnes. »

Vincent BRUN :

« Non, mais 25 minutes à vous écouter, puis juste une minute... S'il vous plait Madame... »

Madame le Maire :

« Vous affirmez beaucoup de choses... »

Vincent BRUN :

« Mais oui ! Mais oui ! »

Madame le Maire :

« ...avec la mutualisation... »

Vincent BRUN :

« C'est mon travail, Madame. »

Madame le Maire :

« ... la Ville de Bordeaux... »

Vincent BRUN :

« ...mais vous aussi, vous mutualisez. »

Madame le Maire :

« ... a perdu plus de 2 000 agents. Donc c'est sûr que ça baisse... »

Vincent BRUN :

« Très bien, Madame. Je vous remercie, Madame. Mais ce n'est pas la seule ville qui est à 40 %. Vous cherchez dans les villes autour d'Artigues, vous verrez, vous en trouverez beaucoup d'autres. »

Madame le Maire :

« Citez-en cher Monsieur. »

Vincent BRUN :

« Nous vous avons demandé donc le comparatif avec les villes et les mêmes strates, refus total de nous donner des documents. Votre directeur financier nous indiquant même qu'il n'est pas obligé de les fournir. Alors là, évidemment, on n'est pas obligé de les fournir, mais c'est quand même surprenant de ne pas vouloir donner ces documents. Si on peut mettre la page 2. C'est possible ? La page 2 ? »

Madame le Maire :

« Il n'y a pas la page 2 sur cet écran. »

Vincent BRUN :

« C'est dommage. C'est étonnant, mais c'est dommage. Bien. Donc, pour cacher l'explosion de la masse salariale qui continue inlassablement chaque année, vous avez fait un tour de passe-passe, multiplié par 4 les externalisations, passant de 100 000 euros à plus de 450 000 euros cette année.

Votre budget est vide de toutes les promesses que vous avez faites aux Artiguais. Aucune trace de la réhabilitation des vestiaires et des tribunes promise depuis 3 ans, aucune trace de la création d'une deuxième salle de sport, aucune trace du dojo. Et pourtant dans votre budget, l'investissement s'effondre comme depuis 2014 passant déjà d'un très faible 1 500 000 l'an dernier à un calamiteux million d'euros cette année.

Lors de la commission de préparation du Conseil de ce soir, vous nous avez dit avoir mis 800 000 euros de côté en 2017 puis aujourd'hui, vous nous demandez 300 000 euros de plus. Alors à quoi va servir ce 1 100 000 que vous avez mis de côté ? L'an dernier, vous indiquiez dans cette salle et dans le Journal Sud-Ouest que ça servirait à la création d'une salle de sport, les sportifs auront leur salle. Cette année, en commission, vous nous indiquez que c'est pour les écoles.

Cette année donc, il n'est plus question de sport mais il est question d'IN SI TU. Vous allez mettre 1 100 000 pour détruire les écoles du centre-bourg, 1 100 000 pour détruire le parc Bétailhe, 1 100 000 pour bétonner, 1 100 000 pour détruire l'activité du centre-bourg.

Pour préparer ce budget, nous vous avons demandé, il y a trois semaines, le bilan d'activités du SIVOM ainsi que son coût global pour la collectivité. Nous ne le trouvons pas sur ce budget. Vous nous informez ne pas posséder celui-ci. Je vous rappelle quand même que vous en êtes la secrétaire. Vous comprendrez que nous n'acceptons pas cette réponse. Nous vous avons demandé, il y a trois semaines, les bilans sociaux 2013 et 2015 de la commune. Nous ne les avons toujours pas reçus à ce jour pour préparer ce Conseil. Nous vous avons demandé l'étude démographique de IN SI TU de la commune, nous ne l'avons toujours pas reçu à ce jour. Nous avons demandé les PV des Comités Techniques 2016 et 2017 de la commune, nous ne les avons toujours pas reçus à ce jour. Nous avons demandé le rapport annuel du syndicat du Gua, nous ne l'avons toujours pas reçu à ce jour. Vous comprendrez donc nos difficultés pour se faire une idée réelle des coûts de fonctionnement et des recettes lorsque les documents ne sont pas fournis.

Alors ma première question s'adresse à Monsieur Michel JOBERT, délégué en charge... »

Fabienne HOSTENS :

« Concernant vos remarques de la page 2, je vous confirme que nous ne sommes pas en possession de ces moyennes. Le comptable ne nous les a pas transmises. Elles ne sont d'ailleurs pas obligatoires. Il ne les exige pas. Mais nous sommes allés voir sur le site de la

Direction Générale des Finances Publiques. En revanche, les seuls ratios que nous connaissons sont ceux des dépenses de personnel et de l'encours de la dette car ils sont indiqués sur les comptes des communes. Donc, nous avons pris quatre communes de la Métropole de la même strate : Artigues effectivement : 58,39, Bassens : 60,21 ; Carbon-Blanc : 59,60 ; Le Taillan : 61,35, Parempuyre : 62,72. Je vous parle du ratio pour les charges de personnel.

Concernant l'encours de la dette par rapport aux recettes réelles de fonctionnement, Artigues : 18,58 ; Bassens : 36,10 ; Carbon-Blanc : 60,41 ; Le Taillan : 165,84 % ; Parempuyre : 32,24. »

Madame le Maire :

« Je vais faire des commentaires par rapport à ces ratios. »

Vincent BRUN :

« Et la moyenne de la strate est à 49, Madame. On peut en choisir quatre au hasard, mais la moyenne est à 49. »

Madame le Maire :

« La Ville du Taillan a mutualisé. La Ville de Carbon-Blanc a un peu mutualisé et la Ville de Parempuyre aussi.

Moi, je voudrais revenir par rapport à ce que vous aviez dit pour IN SI TU. Vous avez participé quand même et vous étiez présent, bien souvent pris par votre téléphone plutôt qu'à l'écoute, à la réunion publique de restitution du bilan des études IN SI TU et des études urbaines. Il a été indiqué que nous allions construire effectivement un dojo, une salle de sport et un nouveau groupe scolaire. Nous ne détruirons pas l'école maternelle du Parc. Est-ce que c'est clair ? Ce sont de fausses informations, nous ne détruirons pas.

Vincent BRUN :

« Vous n'êtes pas obligée de me parler sur ce ton, Madame. »

Madame le Maire :

« Il y aura un usage différent et ce seront les Artiguais qui en décideront dans les différents groupes de travail et de concertation, puisque ce projet de revitalisation du centre-bourg, de redynamisation, ce projet structurant d'ailleurs pour la commune 2020-2030 se fera avec les Artiguais. Ça a été annoncé et dit lors de la réunion publique. Concernant le dojo effectivement, je vous le dis.

Maintenant concernant le SIVOM. Je représente le SIVOM en tant que Vice-présidente et surtout en tant que Conseillère métropolitaine. Le SIVOM, c'est Bordeaux Métropole qui paie les subventions au titre de Bordeaux Métropole et des quelques communes qui dépendent du SIVOM. Donc elles ne peuvent pas apparaître dans le budget municipal.

Concernant le syndicat du Guâ. Effectivement le syndicat du Guâ, c'est aussi Bordeaux Métropole, et je suis présidente du syndicat du Guâ au titre de Bordeaux Métropole, ainsi que l'ensemble des communes qui y siègent. Soit c'est la Communauté des Communes qui finance le syndicat du Gua, soit c'est Bordeaux Métropole, donc ça n'a aucune incidence sur le budget municipal.

Quant aux bilans sociaux, les études démographiques, etc., vous avez rendez-vous demain, il me semble, avec l'administration pour vous donner toutes ces informations mais ça n'a aucune incidence sur le budget. »

Vincent BRUN :

« C'est vous qui le dites. »

Madame le Maire :

« Je vous le dis. »

Vincent BRUN :

« Oui, mais moi, je vous dis l'inverse.

Alors, pourquoi le SIVOM sur son site indique que vous êtes leur secrétaire ? Moi, je ne sais pas. C'est ce qu'indique le SIVOM sur son site. »

Madame le Maire :

« Parce que j'ai été secrétaire de séance. »

Vincent BRUN :

« Ah, je ne sais pas, moi. Non, non, non. Il y a le nom du Président et le nom de la Secrétaire. La secrétaire, il y a marqué que c'était vous. »

Madame le Maire :

« J'ai une promotion au SIVOM qui est tout à fait bien entendu bénévole. Je tiens à le préciser. Je verrai ça avec eux prochainement.

Ce que je voulais dire concernant la masse salariale. Nous la maîtrisons, mais nous ne maîtrisons pas les décisions de l'État. Je vais vous donner un exemple. Nous allons tous avoir une augmentation de la CSG à hauteur de 1,7 %, il me semble. Pour les fonctionnaires, et j'ai reçu ça cette semaine, enfin hier de l'Association des Maires de France. Pour les fonctionnaires, ce sera compensé par l'État. Pour les contractuels, ça ne sera pas compensé. Donc évidemment, l'Association des Maires de France monte au créneau parce que ça va mettre en difficulté, encore une fois, les budgets de fonctionnement et le poste 011 des communes puisque c'est fait sans aucune concertation. Donc ça, nous ne le maîtrisons pas. Nous ne maîtrisons pas l'augmentation du point d'indice. Nous ne maîtrisons pas cette soi-disante augmentation du SMIC parce que vu son pourcentage, c'est vraiment très minime. Donc, il y a des décisions de l'Etat que nous ne maîtrisons pas. Donc nous essayons de les gérer au fur et à mesure qu'elles arrivent. Mais moi, j'attire l'attention sur ce que fait le Gouvernement actuellement. Il ne peut pas nous demander, demander aux collectivités, d'avoir une gestion la plus stricte et la plus sincère et de freiner les dépenses de fonctionnement, et en même temps nous imposer une baisse de la CSG, sachant que les contractuels - et Dieu sait s'il y en a partout dans les collectivités, dans les mairies, que ce soit les EPCI, que ce soit les départements ou les régions - vont va avoir un poids important puisque ce ne serait pas apparemment à ce jour compenser par l'Etat. Maintenant, je vous laisse la parole pour poser des questions. »

Vincent BRUN :

« Donc, je confirme ce que j'ai dit sur les écoles puisque j'étais présent lorsque Monsieur JUPPÉ est venu. Vous lui avez indiqué que vous vouliez une coulée verte pour relier le centre-bourg au parc parce que cette école vous gênait. Monsieur JUPPÉ vous a dit qu'il n'en comprenait pas le sens. Après, on n'est pas d'accord sur ce qui a été dit. Ça n'est pas grave. Je sais ce que j'ai entendu.

Donc ma première question. Elle s'adresse donc à Monsieur Michel JOBERT, délégué en charge des travaux, des espaces verts et du patrimoine municipal. Monsieur, lors de la commission travaux, vous avez décidé de créer un marché chauffage afin de baisser ce coût important pour la collectivité. Or dans le budget, nous voyons une augmentation entre 2017 et

2018 de 170 000 à 180 000 euros. Comment pouvez-vous nous expliquer cette baisse alors que le marché devait le faire baisser ? »

Fabienne HOSTENS :

« C'est moi qui vais répondre... »

Vincent BRUN :

« Juste, je finis. Concernant le groupe scolaire du Parc Bétailhe, vous avez mis 1 100 000 à votre budget sur 2 ans. Est-ce que ce montant sera suffisant ou pensez-vous faire un appel de fonds plus important, passer en PPI ou en DSP ? Je vous remercie Monsieur. »

Fabienne HOSTENS :

« Concernant le chauffage urbain, effectivement, on a inscrit 180 000 euros au BP pour la bonne et simple raison que ça a été estimé sur la base de l'antériorité parce qu'on n'a pas de recul sur le nouveau marché. Par prudence. »

Vincent BRUN :

« Ma deuxième question, pour Monsieur TEYSSIER, adjoint à la culture. Sur la ligne 65-73-63 qui correspond aux écoles du Cuvier, vous indiquez un montant de 170 000 euros. L'an dernier, vous nous avez demandé 158 000 euros auxquels se sont rajoutés 23 000 euros il y a 15 jours, soit au total un peu plus de 180 000 euros pour 6 mois. Aujourd'hui, vous indiquez que la subvention sera de 170 000 euros pour 12 mois. Pourquoi une telle baisse ? Quelles activités avez-vous décidé de supprimer ? Comment avez-vous décidé du montant alors qu'aucune réunion n'a été mise en place depuis le mois de mai ? Je vous remercie. »

Fabienne HOSTENS :

« Concernant les 170 000 euros, c'est un montant qui a été inscrit... En même temps, je pense que vous connaissez la définition du budget primitif, quand même. »

Vincent BRUN :

« Il doit être sincère. Donc au plus près de la réalité. »

Fabienne HOSTENS :

« Le budget de l'école d'art sera voté dans le courant de l'année prochaine, 2018, après effectivement le conseil d'Exploitation. Donc, ça va leur permettre de fonctionner, donc 170 000 euros. »

Vincent BRUN :

« Ce qui est étonnant, c'est qu'on a dépensé 180 000 euros pour 6 mois. On aurait pu imaginer 180 000 euros fois deux. Tout simplement. »

Madame le Maire :

« Parce que, comme vous le savez très bien Monsieur, il y a eu des départs. Donc nous avons eu des indemnités à verser. Donc sur ces 6 mois-là, ce sont les indemnités que nous avons versées. »

Thomas TEYSSIER :

« Je vais en profiter puisqu'on est sur le Cuvier. Alors, je regarde des fois sur les réseaux sociaux une page qui, je pense, est la vôtre. Et j'ai vu un truc qui m'a particulièrement étonné. Je vais vous poser une question. C'est peut-être le moment, oui, je pense. Artigues pour tous : école, musique, et art : +46 %. J'aimerais des explications. J'aimerais que vous m'expliquiez où est-ce que vous avez vu +46 % ? »

Vincent BRUN :

« Eh bien, simplement parce que vous avez mis des tranches. Et que ces tranches font augmenter le tarif pour certains. Alors que c'était un prix, le même pour chacun. Désormais, ça a augmenté. Voilà. »

Thomas TEYSSIER :

« Puisque nous avons la chance d'avoir du public. Qu'est-ce que vous voulez qu'on prenne ? Les étudiants, par exemple ? »

Vincent BRUN :

« Je vous écoute, Monsieur. »

Thomas TEYSSIER :

« Allez. On va commencer par les étudiants. Section musique, formation instrumentale et groupe, le tarif d'Oscar était à 39,90 euros. Le tarif actuel est entre 18 et 36 euros. Ce qui fait un écart de, sur la tranche 7, je ne parle même pas de la tranche 1, je parle de la tranche 7, de 3,90 euros. Donc 3,90, moins cher.

Sur la musique d'ensemble, le tarif d'Oscar était à 15,20 euros. Le tarif de la mairie entre la tranche 1 et la tranche 7 est entre 7,50 euros et 12 euros. Ce qui fait 3,20 euros en moins.

Sur la section d'art plastique pour adultes, le tarif d'Oscar était à 23,25 euros. Le tarif de la mairie à la tranche 1 est à 5,10 euros. Le tarif à la tranche 7 est à 19,13 euros. Soit un écart de 4,12 euros sur la tranche maximale. Est-ce que vous voulez que je continue ? On peut faire comme ça un inventaire à la Prévert. »

Vincent BRUN :

« Vous faites comme vous voulez. »

Thomas TEYSSIER :

« Maintenant soit vous m'expliquez où sont les 46 %, soit je vous traite de menteur. »

Vincent BRUN :

« Mais vous faites comme vous voulez. Vous avez l'habitude de mal parler. Moi, je vous indique que c'est les chiffres qui m'ont été donnés quand j'ai inscrit mes enfants cette année. Voilà. C'est tout. »

Madame le Maire :

« Mais vous les avez votés, ces tarifs. C'est passé en Conseil Municipal. »

Vincent BRUN :

« Mais non, mais non, mais non. On ne les a pas votés, ces tarifs, Madame. »

Madame le Maire :

« Vous avez voté ces tarifs. »

Vincent BRUN :

« Nous ne les avons pas votés ces tarifs. Non, nous n'avons pas voté ces tarifs, Madame. »

Madame le Maire :

« Vous avez vu la délibération. »

Vincent BRUN :

« Vous pouvez vérifier ? Nous n'avons pas voté ces tarifs. »

Madame le Maire :

« Alors vous ne les avez pas votés, mais vous aviez la délibération, Messieurs. »

Vincent BRUN :

« Ah ! Voilà, voilà, voilà. Eh non ! Nous ne les avons pas votés Madame. Je vous remercie. »

Thomas TEYSSIER :

« La tarification a été votée par la délibération 2017-23. »

Vincent BRUN :

« D'accord. Très bien, mais pas par nous. On est content pour vous. »

Madame le Maire :

« Mais enfin, vous l'avez lu et on vous l'a expliqué. »

Vincent BRUN :

« D'accord. Eh bien, on a voté contre. On vous redit et on vous redit la même chose. »

Thomas TEYSSIER :

« Et donc les 46 % ? Parce que vous n'avez toujours pas répondu à cette question. »

Vincent BRUN :

« Si. Je vous ai répondu. Ce sont les chiffres qui m'ont été donnés quand j'ai inscrit mon fils. Mais qui ? Mais bien sûr. Ne faites pas de commentaires, Monsieur. Les chiffres viennent de vous. C'est quand on s'inscrit en septembre, les chiffres sont donnés par vos services Monsieur. Je vous remercie. Je peux continuer ? »

Madame le Maire :

« Continuez. »

Vincent BRUN :

« Je vous remercie. Autre question à Monsieur Roland DOUBA. Nous avons cherché dans ce document le montant du budget alloué à votre délégation et nous n'avons pas réussi à le trouver. Pourriez-vous nous indiquer le montant ainsi que le nombre d'agents qui travaillent pour la délégation proximité en 2018 ? Je vous remercie. »

Madame le Maire :

« Moi, je vais vous expliquer. Pour la proximité, il y a un agent, une secrétaire, c'est le budget de la proximité. Oui, mais le budget, c'est quand même l'adjointe aux finances qui répond en question en général.»

Vincent BRUN :

« Je m'adresse à qui je veux, Madame. C'est la démocratie, ça. »

Madame le Maire :

« S'il vous plaît, soyez un peu correct, Monsieur BRUN. »

Vincent BRUN :

« En parlant aux délégués et aux travaux qu'ils font, je suis encore plus correct que vous, Madame. »

Madame le Maire :

« Non, mais c'est Madame HOSTENS qui a tous les chiffres. »

Vincent BRUN :

« Parce que moi, je considère leur travail. Très bien. »

Madame le Maire :

« Autres questions ? »

Vincent BRUN :

« Effectivement. Ma question suivante s'adresse à Madame Sylvie LAGORCE, déléguée à la vie associative. »

Madame le Maire :

« Allez-y. Nous sommes 20, donc chacun son tour. »

Vincent BRUN :

« Je ne vois pas ce qui vous rire, mais enfin bon. Je vous laisse à vos réflexions. »

Madame le Maire :

« Chacun son tour. »

Vincent BRUN :

« Madame, vous avez décidé de supprimer les TAP à la rentrée de 2018 – Madame, c'est pour vous – ceux-ci étant en grande majorité assurés par des associations artiguaises à hauteur d'environ 35 000 euros. Ces associations ont fait le pari de suivre le programme TAP et maintenant, par ce choix, vous leur enlevez environ 35 000 euros de fonds. N'avez-vous pas peur qu'elles se retrouvent en difficulté ? Avez-vous prévu des compensations ?

Nous vous avons demandé, comme l'a indiqué la Chambre Régionale des Comptes, de nous fournir le nombre d'adhérents Artiguais par association subventionnée, ainsi que le mode de calcul des subventions, il y a maintenant 3 mois, sans réponse de votre part à ce jour. Pouvez-vous nous fournir ces chiffres ?

Enfin, nous ne trouvons pas la ligne des Chèq-Art dans votre budget, sont-ils annulés ? Je vous remercie Madame. »

Madame le Maire :

« Les Chèq-Art ne sont pas annulés, je vous rassure, mais mon adjointe aux finances va vous dire sur quelle ligne c'est.

Quant aux TAP, effectivement il y a eu le passage à 4 jours puisque l'ensemble, il y a une unanimité des conseils d'école pour le passage à 4 jours. Vous savez très bien qu'il y a un Comité de pilotage qui a été créé et qui a été d'ailleurs organisé pour la consultation des parents et de la Communauté Educative. Si, on n'appellera plus ça des TAP, de toute façon, il y aura des activités qualitatives pour les enfants et ce sera au Comité de pilotage d'en décider.

Maintenant, je vais laisser la parole, si vous le permettez, à l'adjointe, non pas à la vie associative, mais à la scolarité enfance et jeunesse puisque les TAP dépendent d'elle, cher Monsieur. »

Claire CHAMBOISSIER :

« Oui, si vous avez des questions... »

Jean-Christophe COLOMBO :

« Oui. S'il vous plaît, vous pouvez corriger pour le vote des conseillers d'école parce que ce n'est pas unanime. Le vote, il n'a pas été unanime. »

Claire CHAMBOISSIER :

« Ce n'est pas unanime. C'est deux conseils d'école sur trois. Ensuite, le règlement institué par le Ministère de l'Education Nationale, ce n'était pas le nombre de classes, mais le nombre de conseils d'école qui remportait, voilà. »

Jean-Christophe COLOMBO :

« Tout à fait, mais on rectifie quand même que c'est... »

Claire CHAMBOISSIER :

« Deux conseils d'école sur trois. »

Jean-Christophe COLOMBO :

« Et les plus petites. »

Claire CHAMBOISSIER :

« Et les maternelles, oui. »

Fabienne HOSTENS :

« Concernant les Chèq-Art, vous prenez le compte 6574, subvention de fonctionnement aux associations. Ce compte, on a inscrit 58 494 euros. Donc vous additionnez le montant total des subventions versées et par différence, vous aurez le montant des Chèq-Art. »

Vincent BRUN :

« Merci pour votre réponse, Madame. »

Ma question s'adresse à Monsieur GRAND, délégué à la tranquillité publique. Je vais peut-être avoir eu une réponse. Depuis maintenant plus d'un an, il n'existe plus de police municipale dans les rues d'Artigues. Et dans le budget 2018, nous ne voyons pas de prévision d'embauche de policiers municipaux. Pouvez-vous nous dire si ce choix de l'absence de sécurité dans les rues, et plus particulièrement près des écoles, restera le même en 2018 ? Ou avez-vous prévu du changement avec des nouveaux policiers municipaux dans la rue ? Je vous remercie Monsieur. »

Madame le Maire :

« Je ne sais pas si on parle bien français là. »

Fabienne HOSTENS :

« Je pense que je parle hébreux. Il me semble que je n'en ai pas parlé. Vous êtes sûr Monsieur BRUN ? »

Jean-Christophe COLOMBO :

« Vous avez un problème contre les hébreux ou... ? »

(ohhh dans la salle)

Jean-Christophe COLOMBO :

« Je vais faire un petit commentaire, Madame. Est-ce que vous faites la différence entre un ASVP et une police municipale ? »

Madame le Maire :

« Non, pas du tout. »

Jean-Christophe COLOMBO :

« Moi, je la fais la différence. Si, si. Parce que la fonction n'est pas la même, Madame. Les prérogatives pour un ASVP ne sont pas du tout les mêmes que pour la police municipale. Il n'est pas là pour la tranquillité. Il est juste là pour le stationnement sur l'environnement, le bruit, la gestion des problèmes de voisinage, et c'est tout. »

Madame le Maire :

« Oui. C'est la problématique d'Artigues. »

Jean-Christophe COLOMBO :

« Mais ce n'est pas une police municipale ça. Ce sont des ASVP. D'accord ? Ils n'ont pas les mêmes prérogatives. Faites la différence. Et en plus, ils sont en CDD. »

Thomas TEYSSIER :

« Si vous aviez écouté, mais j'ai l'impression que vous n'avez pas écouté. Madame HOSTENS a bien expliqué que pour l'année 2018, il y aurait un policier municipal et 3 ASVP. Elle l'a bien dit. »

Vincent BRUN :

« Non, non, non. »

Thomas TEYSSIER :

« Je sais Monsieur BRUN que vous avez parlé de Donald TRUMP la semaine dernière. J'ai l'impression que vous êtes visiblement beaucoup dans la *fake news* aujourd'hui. »

Vincent BRUN :

« Très bien. Alors, j'ai très bien entendu ce que vous avez dit. Vous avez dit un policier municipal qui est déjà en poste. Moi, je vous parle de policiers municipaux dans la rue. Pas des policiers municipaux qui sont dans le local. Des policiers municipaux dans la rue. Vous pouvez mettre autant d'ASVP que vous le souhaitez, moi je vous demande des policiers municipaux dans la rue. Mais non, ils n'y sont pas. Mais non, ils n'y sont pas, Monsieur. Les ASVP, oui. On les voit travailler. Il n'y a aucun souci là-dessus. Nous, on parle de policiers municipaux. »

Madame le Maire :

« Les ASVP ont été recrutés en fonction de la problématique. La problématique d'Artigues, c'est le stationnement, le voisinage. Vous savez, nous savons très bien ce qui se passe sur la commune quand même. Je tiens à vous le dire. »

Vincent BRUN :

« Moi, quand je vois Sainte-Eulalie qui a plus de policiers municipaux, qu'à Floirac on en embauche 5, je me dis qu'on est la seule ville où il n'y a pas de policiers municipaux. »

Madame le Maire :

« Voilà. »

Vincent BRUN :

« Je trouve ça surprenant. On doit avoir une problématique différente. Il y a des problèmes de voirie, il y a les problèmes de sécurité. »

Madame le Maire :

« Alors, quels sont les problèmes de sécurité sur Artigues Monsieur ? »

Vincent BRUN :

« Qu'est-ce qu'on aurait entendu si c'était la Gauche qui avait fait ça, Madame ? »

Madame le Maire :

« Excusez-moi. Vous, il n'y en avait que 2 chez vous. Et encore, ils étaient plus dans les bureaux que sur les routes. »

Vincent BRUN :

« Il n'y en a plus. Non, non, Madame. Trouvez des solutions, Madame. »

Madame le Maire :

« Ce que je voudrais vous spécifier, c'est que connaissant les problématiques d'Artigues, de voisinage, les problématiques dans les parcs, les ASVP ont cette mission-là. Il n'empêche qu'ils ont aussi de l'ambition et qu'en toute transparence et en toute lucidité, nous avons recruté, et notamment celui qui est présent ce soir, a plutôt l'ambition de passer son concours de policier municipal.

Donc, ils font de l'ilotage. Ils sont toujours présents quand on leur demande. Contrairement à votre époque, ils vont travailler les week-ends et ils feront notamment l'été et le printemps de l'ilotage dans les parcs et jardins de la commune. Donc, ils ont une mission extrêmement élargie de proximité. C'est pour ça qu'ils ont été recrutés, pour qu'ils fassent vraiment de la proximité.

Heureusement à Artigues, la délinquance à part routière, à part de stationnement, si on peut parler ça des délinquances est faible. La problématique, c'est celle-ci, les cambriolages, c'est un vrai problème. Malheureusement, on n'est informé qu'une fois qu'ils ont été faits. Comprenez que la Police Nationale aussi, parce qu'on ne va pas se substituer non plus à l'Etat et à la Police Nationale, a d'autres missions que d'être malheureusement sur le terrain, notamment, dans le cadre du plan Vigipirate et des risques attentat.

Donc moi, je voudrais dire que ce n'est pas parce que nous avons des ASVP que nous sous-estimons la sécurité des biens et des personnes et que nous sous-estimons le travail que font les ASVP sur Artigues. Je trouve que votre... excusez-moi... »

Vincent BRUN :

« Non. On ne sous-estime pas le travail des ASVP. »

(Coupure de micro de M. Brun)

Madame le Maire :

« Vous me laissez parler et vous ne m'interrompez pas s'il vous plait. Ça ne vous convient pas qu'on ait recruté 3 ASVP, ça vous embête et je comprends parce que la ville bouge tellement que vous ne savez pas par quel bout nous attaquer, nous poser problème. Il n'empêche qu'ils sont actifs sur le terrain, qu'ils font de la médiation. Certainement mieux, certainement qu'un policier municipal parce que c'est leur boulot, ils ont des formations pour ça. Et moi, je leur dis bravo et merci d'avoir rejoint Artigues, à tous les deux et au troisième qui arrive au 2 janvier. »

Vincent BRUN :

« Nous sommes heureux qu'ils soient là, mais nous souhaiterions des policiers municipaux dans la rue. Nous n'arriverons pas à être d'accord. Mais ce n'est pas grave. C'est un débat. »

Madame le Maire :

« Allez, posez, continuez votre question. »

Vincent BRUN :

« Je continue. Question suivante à Madame Colette BERTRAND, déléguée au développement durable, à l'Agenda 21. Madame, vous indiquez dans le budget une augmentation du budget carburant alors qu'en commission vous avez indiqué acheter d'ailleurs des C15 électriques. Comment expliquez-vous cette augmentation ? Vous passez à des véhicules électriques et on a une augmentation de carburant. Est-ce que vous pouvez m'expliquer ce... ? »

Madame le Maire :

« Alors, comment dire ? Nous ne vivons pas dans un microcosme ici à Artigues. Nous subissons aussi l'augmentation du prix du carburant. »

Vincent BRUN :

« Mais ça passe de 18 000 à 24 000 euros. C'est quand même une grande hausse. »

Madame le Maire :

« Oui, mais on a deux minibus. On a des gros porteurs sur la commune. On a des poids lourds. On a des véhicules, une flotte importante. Et quand il y a une augmentation du gas-oil ou autre, ça se répercute. Et nous avons calculé une augmentation des fluides. »

Vincent BRUN :

« Ça fait 33 % Madame. Ça fait quand même une augmentation un peu forte au moment où vous prenez des véhicules électriques. Il y a quelque chose qui est un peu surprenant. »

Madame le Maire :

« Nous avons une épareuse, nous avons des matériels qui ont besoin aussi de ce carburant-là. »

Vincent BRUN :

« Si vous augmentez, c'est qu'il y a une augmentation. »

Madame le Maire :

« Si vous-même n'avez pas remarqué dans votre budget personnel que la charge carburant avait augmenté ces derniers temps... »

Vincent BRUN :

« Dans mon budget, je n'ai pas eu le budget carburant qui a augmenté de 33 %. Mais je pense chez personne. Mais après... »

Madame le Maire :

« Vous n'avez peut-être pas 50 véhicules. »

Vincent BRUN :

« Ah non, non, non. Je n'ai pas tout ça, Madame. »

Madame le Maire :

« Autres questions Messieurs ? »

Vincent BRUN :

« Bien sûr, Madame. Avant-dernière question. Madame Claire CHAMBOISSIER, adjointe à la jeunesse. Le montant payé par les parents sur la ligne périscolaire augmente de 195 000 euros à 210 000 euros, soit une augmentation de 7,5 %. Comment est-il possible que ce montant augmente de 7,5 % alors que le nombre d'enfants lui n'augmente pas ? Est-ce que vous pouvez m'expliquer ? »

Madame le Maire :

« Sur quel compte Monsieur ? Sur quelle ligne ? »

Vincent BRUN :

« On va vous la retrouver, 7067, redevances et droits de service périscolaire. »

Claire CHAMBOISSIER :

« Ce sont les recettes. »

Vincent BRUN :

« C'est vos recettes. Il y a bien quelqu'un qui paie. »

Claire CHAMBOISSIER :

« C'est en fonction du nombre d'enfants. »

Vincent BRUN :

« Donc, il y a une augmentation de 7,5 % ? »

Madame le Maire :

« Une augmentation des enfants. »

Vincent BRUN :

« Est-ce qu'il y a une augmentation du nombre d'enfants de 7,5 % ou il y a une augmentation des tarifs ? »

Claire CHAMBOISSIER :

« D'enfants inscrits. Il n'y a pas d'augmentation de tarifs.

S'il y avait une augmentation des tarifs, On les aurait votés en conseil. »

Vincent BRUN :

« Bien sûr. Donc on a une augmentation de 7,5 % ? »

Claire CHAMBOISSIER :

« D'enfants inscrits. »

Madame le Maire :

« Oui. »

Jean-Christophe COLOMBO :

« Comment vous l'expliquez ? »

Madame le Maire :

« Que les parents travaillent. »

Claire CHAMBOISSIER :

« Les enfants ont besoin de ces services publics. »

Fabienne HOSTENS :

Il s'agit en fait de la régie du restaurant scolaire, des transports scolaires de la halte garderie, donc voilà. Et puis c'est conforme aux exécutions des années précédentes. »

Madame le Maire :

« Ce sont des recettes. Ça veut dire qu'on a beaucoup plus d'enfants qui prennent effectivement le transport scolaire. »

Fabienne HOSTENS :

« On n'a pas augmenté les prix. »

Claire CHAMBOISSIER:

« Il ne faut pas nous faire dire ce qu'on n'a pas dit. »

Jean-Christophe COLOMBO :

« On n'a rien dit. »

Vincent BRUN :

« On vous demande une explication, c'est tout. 7,5 d'augmentation, c'est beaucoup. »

Claire CHAMBOISSIER:

« Je ne veux pas entendre ce genre de chose. »

Vincent BRUN :

« Mais vous entendez ce que vous... C'est vous qui voyez. »

Jean-Christophe COLOMBO :

« C'est une question, donc... »

Vincent BRUN :

« Il ne faut pas se sentir agressée à chaque question. »

Claire CHAMBOISSIER:

« Mais je ne me sens pas agressée, mais ce genre de chose m'énerve. »

Vincent BRUN :

« Oui, c'est comme ça. »

Madame le Maire :

« Dernière question. »

Vincent BRUN :

« Oui, à Monsieur Claude DAUVILLIER, adjoint aux sports. Tout vous fait rire.

Vous souhaitez refaire voter la réfection du mur de soutènement de la salle Nelson Paillou, la réfection du sol du City Stade. Nous aurions dû retrouver les montants déjà votés puisque nous avons déjà voté, en restes à réaliser, or il n'en est rien. Pouvez-vous nous dire pourquoi ces deux actions votées en Conseil Municipal n'ont pas été réalisées et où est parti l'argent prévu ? »

Fabienne HOSTENS :

« Déjà pour les restes à réaliser, on les verra au BS, me semble-t-il. »

Madame le Maire :

« Au Compte Administratif, vous avez les restes à réaliser, mais pas au Budget Primitif. Le Budget Primitif, c'est uniquement pour le budget prévu en 2018. »

Vincent BRUN :

« Pas de leçons, Madame. Moi, je vous dis que c'était il y a 2 ans, alors vous pouvez raconter ce que vous voulez. »

Madame le Maire :

« Bien. »

Vincent BRUN :

« Et donc, pourquoi ça n'a pas été réalisé ? Et pourquoi vous nous le refaites voter ? »

Madame le Maire :

« Eh bien, quand une opération n'a pas été réalisée parce que les marchés n'ont pas été lancés pour différentes raisons... »

Vincent BRUN :

« Il y a 10 000 euros, il n'y a pas besoin de marché, Madame. »

Madame le Maire :

« Non mais les 10 000 euros reviennent en fin d'année dans le compte général. Ils ne sont pas réinscrits. On clôture en fin d'année le budget et tout ce qui n'est pas dépensé rentre dans le compte général de la commune. Et l'année suivante, on réinscrit les actions qui n'ont pas pu être menées. Mais vous verrez ça au BS. »

Vincent BRUN :

« Et pour quelles raisons ? Vous ne nous avez toujours pas dit. Pourquoi vous n'y arrivez pas depuis 2 ans ? »

Madame le Maire :

« Parce qu'il y a eu des urgences à traiter »

Vincent BRUN :

« D'accord, bon ben... Lors du débat sur le City Stade, vous nous aviez expliqué que c'était vraiment une urgence à la minute, qu'on ne se rendait pas compte de la dangerosité. Deux ans après, vous n'y arrivez toujours pas. Je vous remercie pour vos réponses en tout cas. »

Madame le Maire :

« Merci bien. Autres questions Messieurs ? »

Vincent BRUN :

« Non, non. C'était ma dernière question. Je trouve juste dommage que les personnes que j'ai interrogées ne veuillent pas me répondre. C'est tout. »

Mathieu CHOLLET :

« Je suis surpris, vous ne m'avez pas interrogé Monsieur BRUN. »

Vincent BRUN :

« Mais je peux vous interroger. »

Mathieu CHOLLET :

« Sur RESO, ben oui ! »

Vincent BRUN :

« Mais oui, n'hésitez pas, vous en voulez une question ? »

Mathieu CHOLLET :

« Non, moi j'ai 18 chefs de pôle et 43 agents qui bossent avec moi à RESO. »

Vincent BRUN :

« Très bien. Alors, moi j'ai une question. Page 28, présentation croisée par fonction, l'action économique que vous dirigez a un budget de 1 500 euros. Est-ce que vous pensez que ce n'est pas trop, pas assez ? Merci Monsieur. »

Madame le Maire :

« C'est un budget équilibré en fonction des actions qui vont être menées.

Moi, je voudrais préciser parce que je sais qu'il y a une personne dans la salle qui va être intéressée, si tu permets Claire, pour les écoles élémentaires. Nous poursuivons dans les budgets, dans l'informatisation des classes avec 5 VPI, plus la formation des enseignants, plus 5 ordinateurs, plus 5 licences, etc., plus le styler vidéoprojecteur.

Je crois que c'est important de le préciser parce que je pense que l'année prochaine, on aura équipé chaque classe, les 17 classes en tableaux numériques. C'était une précision que je voulais apporter.

Je voulais dire aussi, je voulais remercier les services, et la comptable qui est là, pour le sérieux de son travail. Remercier bien entendu l'ensemble des directeurs pour leur gestion au quotidien du budget et de la tenue des finances. Je remercie bien sûr celle qui est le chef d'orchestre de tout ça, la Directrice Générale des Services. Donc merci à vous toutes et à vous tous pour le travail que vous effectuez concernant ce budget, qui est au plus près de la réalité, qui est sincère. Et vous verrez qu'au Budget Supplémentaire, il y a très peu d'ajustements qui seront faits puisqu'on a pu même, grâce à ces outils de contrôle, sortir un Compte Administratif 2017. Donc nous savons très bien où nous en sommes. Et je remercie fortement bien sûr mon adjointe, qui a su présenter comme chaque année un budget avec extrêmement de précision et qui suit ça avec la plus grande expérience et dextérité. Donc merci beaucoup.

Qui est d'avis d'approuver ce budget ? Qu'est-ce que vous faites la minorité ? Pour ? Contre ? Vous vous abstenez ? »

Jean-Christophe COLOMBO :

« Nous sommes contre, Madame. »

Madame le Maire :

« 2 contre. »

Les éléments constituant le budget primitif du budget principal 2018 sont exposés à l'Assemblée délibérante.

Les sections de fonctionnement et d'investissement du budget primitif du budget principal sont présentées en équilibre.

CONSIDÉRANT l'avis de la commission réunie en date du 18 décembre 2017.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- l'adoption du Budget primitif 2018 du Budget Principal

Adopté 20 voix pour et 2 voix contre.

Madame le Maire :

« Concernant le budget et les subventions, excusez-moi. J'ai une intervention qui va vous plaire Monsieur BRUN d'ailleurs, de Geneviève COIRIER, concernant les subventions. »

Geneviève COIRIER :

« Lors du Conseil Municipal du 14 décembre 2016, Monsieur COLOMBO, vous avez déclaré : « Vous avez décidé de ne pas demander de subvention au Département de la Gironde pour l'Épicerie Solidaire. Nous sommes la seule commune à ma connaissance à refuser d'avoir recours à cette aide ». Madame le Maire vous a précisé qu'il y avait bien une demande de subvention.

Ensuite, Monsieur BRUN, vous avez précisé que c'était faux. Donc je vous cite : « Cela est faux, Madame. Le Département ne vous suit pas du tout ». Je vous ai précisé que nous avons bien demandé une subvention au Département. Monsieur BRUN, vous m'avez répondu : « Et qui ne sera pas accordée. Non, elle ne sera pas accordée ». Je vous ai demandé si vous en saviez autant sur tout et à ce moment-là, vous m'avez répondu : « Mais nous travaillons, Madame. Nous travaillons ».

Donc moi, je vais vous dire aujourd'hui, Monsieur, que nous aussi, nous travaillons et nous vous demandons de continuer à travailler comme ça, dans ce sens-là car nous avons obtenu le 21 juillet une subvention confirmée par lettre du Département d'un montant de 9 000 euros pour l'Épicerie Sociale. Donc je vous demande de travailler comme ça pour chaque projet et nous en serons très heureux. Sinon pour le reste, nous continuerons de nous appuyer sur l'efficacité de nos services. »

Vincent BRUN :

« Bien Madame, puisque je sais exactement ce que j'ai dit et pourquoi je l'ai dit. Je l'ai dit parce qu'au CCAS, vous aviez indiqué que si les personnes ne remplissaient pas exactement vos prérogatives, il n'était pas possible pour elles d'avoir d'aide. C'était toute la discussion que nous avons eue là-dessus. Donc effectivement, entre-temps, ces mots-là ont été changés au CCAS. Et d'ailleurs, puisque vous voulez parler du CCAS, la demande de subvention à hauteur de 9 000 euros au Département, les termes ayant changé, j'ai demandé avec vous cette subvention de 9 000 euros, Madame. Et vous pouvez rigoler Madame. »

Madame le Maire :

« C'est grâce à vous si on a là 9 000 euros de subvention ? »

Vincent BRUN :

« Non. Je vous dis juste que je l'ai votée avec vous. »

Madame le Maire :

« Alors ça, celle-là, c'est la meilleure, franchement...

Nous passons à la délibération suivante. Merci Geneviève COIRIER pour cette information. »

Délibération n° 2017 / 77–Règlement intérieur du temps de travail

VU la loi du 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics ;

VU la loi n°84-634 du 13 juillet 1983 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le décret 2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail ;

VU l'avis favorable du Comité technique en date du 8 novembre 2017 ;

VU le règlement intérieur du temps de travail annexé à la présence délibération ;

CONSIDÉRANT la nécessité pour la ville de se doter d'un document commun s'appliquant à l'ensemble du personnel communal précisant un certain nombre de règles, principes et dispositions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services municipaux ;

CONSIDÉRANT que ce document permet de recenser l'ensemble des cycles de travail applicables au sein de la collectivité en fonction des postes et des missions de chacun des agents municipaux ;

CONSIDÉRANT que les règles édictées dans ce document sont issues des droits et obligations des fonctionnaires et des décisions prises par les groupes de travail menés avec les organisations représentantes du personnel siégeant au Comité technique commun de la ville et de son C.C.A.S ;

CONSIDÉRANT que le règlement, ci-annexé, sera communiqué à tout agent stagiaire, titulaire ou non-titulaire de la ville et du C.C.A.S. ;

CONSIDÉRANT l'avis de la commission réunie en date du 18 décembre 2017 ;

Fabienne HOSTENS :

« Ce document a été élaboré suite à la demande des organisations syndicales et des agents. Pourquoi ? Parce qu'il n'existait pas. Il a été co-construit avec les organisations syndicales et l'administration. Il formalise en fait les règles de temps de travail actuellement en vigueur. Donc il en précise les règles, les principes, les dispositions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services. »

Madame le Maire :

« Monsieur BRUN, si ça ne vous intéresse pas, vous n'écoutez pas surtout. Vous devriez avoir une oreillette, ce serait plus facile. »

Fabienne HOSTENS :

« Il recense l'ensemble des cycles de travail en fonction des postes et des missions de chacun des agents. Les règles qui sont précisées dans ce document sont conformes aux droits et aux obligations des fonctionnaires. Et ce règlement intérieur a reçu un avis favorable de la part des organisations syndicales et des élus lors du Comité Technique du 8 novembre, à la plus grande satisfaction des agents et des organisations syndicales. »

Madame le Maire :
« Des questions ? »

Jean-Christophe COLOMBO :

« Oui, Madame. Dans la délibération, vous vous appuyez sur l'avis favorable du Comité Technique du 8 novembre 2017. Nous vous avons demandé depuis le 3 décembre 2017 de nous fournir les PV des Comités Techniques des années 2016 et 2017. Vous nous avez répondu que ce n'était pas possible, c'était trop lourd pour envoyer par mail. Donc vous nous avez donné rendez-vous le 21, c'est-à-dire demain, pour les consulter. C'est très pratique pour pouvoir voter une délibération le 20. Donc, comme tous les citoyens, nous allons aller en Mairie pour les consulter, sauf que nous, en plus, nous devons voter les délibérations, et la veille en plus. Donc c'est compliqué.

Quant à celui du 8 novembre, il n'est pas approuvé, c'est vous qui l'avez dit. Donc, il n'existe pas techniquement tant qu'il n'est pas approuvé. Donc, il n'a pas à apparaître sur une délibération que nous allons voter s'il n'est pas approuvé.

Quelle urgence y a-t-il à voter un règlement sur le temps de travail ? Et pourquoi un règlement que sur le temps de travail ? Et pas un règlement intérieur comme le font beaucoup de communes, qui parlent plein d'autres choses que sur le temps de travail, sur la santé, sur l'hygiène, sur pas mal de choses. Vous n'abordez pas ces sujets-là, vous n'abordez que le temps de travail. Et il y a quelques erreurs techniques aussi dans le règlement. »

Madame le Maire :

« Concernant l'hygiène et la sécurité, le CHSCT, ça viendra dans un second temps. Il y aura aussi ce règlement-là. Nous avons effectivement, c'est le 8 novembre, l'avis favorable du Comité Technique. Donc, il y a eu l'unanimité de l'ensemble du Comité Technique sur ce règlement intérieur du temps de travail. Le PV est en cours de relecture et bien sûr, nous vous le transmettrons, si ça vous intéresse, quand il sera approuvé. Et uniquement quand il sera approuvé lors du prochain CT, de l'année 2018. »

Jean-Christophe COLOMBO :

« Donc il faut retirer la ligne : Vu l'avis favorable du Comité Technique... »

Madame le Maire :

« C'est un avis favorable. »

Jean-Christophe COLOMBO :

« Je ne le connais pas. »

Madame le Maire :

« Il y a eu un vote en CT et c'était un avis favorable. »

Jean-Christophe COLOMBO :

« L'avis favorable apparaîtra sur le PV, pas avant. »

Madame le Maire :

« Oui, mais nous, nous le votons maintenant. »

Jean-Christophe COLOMBO :

« D'accord. C'est compliqué. »

Madame le Maire :

« Qui est d'avis d'approuver cette délibération ? »

Jean-Christophe COLOMBO :

« Vous n'avez pas fini de répondre à mes questions. »

Madame le Maire :

« L'autre question, c'était quoi ? »

Jean-Christophe COLOMBO :

« Il y a quelques erreurs, à un moment donné, sur les congés exceptionnels et les temps d'absence pour l'allaitement, vous prévoyez 1 heure scindée en 2. Sauf que normalement, c'est 1 heure tout court ou scindée en 2 si l'enfant est dans les structures locales du travail. »

Madame le Maire :

« Écoutez, ça a été approuvé avec les syndicats. »

Jean-Christophe COLOMBO :

« Oui, mais ça ne peut pas être inférieur à la réglementation, Madame. »

Madame le Maire :

« Il est conforme aux droits et aux obligations des fonctionnaires. »

Jean-Christophe COLOMBO :

« D'accord. Donc, on fera le nécessaire. »

Madame le Maire :

« Qui est d'avis d'approuver ce règlement intérieur ? Que faites-vous Messieurs ? Abstention ? »

Jean-Christophe COLOMBO :

« On va s'abstenir. »

Madame le Maire :

« Abstention. »

Jean-Christophe COLOMBO :

« Oui, puisqu'on n'a pas les documents, encore une fois. Ce n'est pas la première fois. »

Madame le Maire :

« Je remercie à nouveau l'administration et les syndicats par des réunions de travail où le dialogue social se fait où on avance enfin, parce que c'est quand même la 1^{ère} fois que la commune a un règlement intérieur de travail, entre nous soit dit. Donc merci et aux syndicats et aux fonctionnaires et administrations pour leur bonne tenue dans le Comité de travail. Et il y a eu une vraie attente. »

Jean-Christophe COLOMBO :

« Petite chose supplémentaire, puisque dans ce règlement, il y a aussi les temps de travail et les horaires de travail des services. Et je suis heureux de voir que les ASVP vont faire de l'ilotage pour faire de la surveillance et régler les problèmes. Sauf que les horaires sont prévus d'embaucher à 9 heures. C'est dommage qu'ils ne puissent pas être sur les écoles pour régler les problèmes aussi de stationnement. »

Madame le Maire :

« Étant donné le comportement des parents au niveau des écoles, il faut savoir quand même que les policiers municipaux se sont fait agresser, des véhicules qui roulaient sur les pieds de la police municipale, des PV pour les parents qui étaient sur les places handicapées, des PV que je pense largement mérités, leurs étaient jetés à la figure, les insultes, les agressions. Alors stop. Moi, je suis là aussi pour protéger le personnel. Donc la Police Nationale passe... »

Jean-Christophe COLOMBO :

« Donc, c'est une zone de non-droit et on ne fait rien ? »

Madame le Maire :

« Il faut voir la violence des parents le matin à 8 heures et demie. »

Jean-Christophe COLOMBO :

« Donc ça devient une zone de non-droit où on n'envoie pas la police ? D'accord, c'est très bien »

Madame le Maire :

« Ce n'est pas une zone de non-droit. »

Jean-Christophe COLOMBO :

« Mais vous voulez les retirer de là. C'est magnifique. »

Madame le Maire :

« On passe à la délibération suivante. »

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- d'autoriser la mise en application du règlement intérieur du temps de travail annexé à la présente délibération ;

DIT

- que ce règlement sera transmis à l'ensemble des agents de la ville et du C.C.A.S ;

Adopté 20 voix pour et 2 abstentions.

Délibération n° 2017 / 78 - Modification du tableau des effectifs

VU la loi du 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics ;

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la fonction publique territoriale, notamment l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 ;

CONSIDÉRANT, qu'il convient de modifier le tableau des effectifs et notamment les postes budgétaires suivants :

Personnel à temps complet – Catégorie C

- Création de deux postes d'Adjoints Administratifs Territoriaux

Personnel à temps complet – Catégorie B

- Transformation d'un poste d'Educateur Principal de Jeunes Enfants en poste de Rédacteur Territorial

CONSIDÉRANT l'avis de la commission réunie en date du 18 décembre 2017 ;

Fabienne HOSTENS :

« Cette délibération concerne la création de 2 postes d'adjoints administratifs territoriaux et la transformation d'un poste d'éducateur principal de jeunes enfants en poste de rédacteur territorial. »

Madame le Maire :

« Des questions ? Qui est d'avis d'approuver ? À l'unanimité. Ce sont des créations de postes sur des contractuels qui seront titularisés. Comme quoi nous avons vraiment la fibre sociale. La délibération suivante. »

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- la modification au tableau des effectifs, et la création des postes désignés ci-dessus

DIT

- que la dépense en résultant sera prélevée sur le chapitre 012

Adopté 22 voix pour.

Délibération n° 2017 / 79 -Création au tableau des effectifs d'un emploi permanent à temps complet et recrutement d'un agent contractuel

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3-3-2° ;

CONSIDÉRANT les besoins de services relatifs à la création d'un emploi permanent à temps complet de Graphiste/Responsable de la communication numérique ;

CONSIDÉRANT l'avis de la commission réunie en date du 18 décembre 2017 ;

Fabienne HOSTENS :

« Il s'agit de la création d'un poste de graphiste, responsable de la communication numérique. Ce poste sera pourvu soit par un fonctionnaire, soit par un agent sur contrat. Dans un premier temps, un CDD pour une 1^{ère} période de 3 ans, renouvelable une fois. Et à l'issue de ces 6 ans, le contrat sera transformé en CDI. L'agent devra justifier des compétences en graphisme et en design. »

Madame le Maire :

« Des questions ? Merci Fabienne. »

Vincent BRUN :

« J'ai cru comprendre que cette personne était déjà au sein de la Mairie. Alors pourquoi nous demander d'ouvrir un poste maintenant si elle a déjà été embauchée ? »

Madame le Maire :

« Parce que nous créons un poste qui correspond à ses qualifications. »

Vincent BRUN :

« Donc, vous savez déjà qu'il sera soit fonctionnaire, soit contractuel. En fait, vous savez déjà tout ça ? Vous nous demandez d'avaliser des choses... Il est déjà là. Il travaille déjà pour vous. Il fait déjà du graphisme. »

Madame le Maire :

« Oui, mais il n'est pas sur ce poste-là. »

Vincent BRUN :

« Il est sur un poste de quoi alors ? »

Madame le Maire :

« Il est sur un autre poste. Donc nous régularisons sa situation. »

Vincent BRUN :

« Non, non. »

Madame le Maire :

« Nous allons quand même lancer un recrutement. »

Vincent BRUN :

« Non. Ce poste existe, la personne est déjà là. Elle travaille déjà pour vous. On fait dans l'autre sens. On fait d'abord une ouverture de poste et ensuite, on embauche les gens. Sinon, là, on fait les béni-oui-oui. »

Madame le Maire :

« Nous régularisons sa situation. Qui est d'avis d'approuver cette délibération ? Vous faites quoi Messieurs ? »

Vincent BRUN :

« On vote contre. On ne fait pas les béni-oui-oui nous. Désolé. »

Madame le Maire :

« Vote contre de la minorité. »

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

La création à compter du premier janvier 2018 au tableau des effectifs d'un emploi permanent de Graphiste/Responsable de la communication numérique correspondant au grade d'Attaché Territorial à temps complet pour 35 heures hebdomadaires pour exercer les missions suivantes :

- Graphisme de l'ensemble des supports de communication de la ville et responsable de la communication numérique.

PRÉCISE

- Que cet emploi pourra être pourvu par le recrutement d'un fonctionnaire, ou le cas échéant, par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée de 3 ans dans les conditions de l'article 3-3-2° de la loi du 26 janvier 1984 compte tenu de la particularité et de la technicité de l'emploi occupé ;
- Que ce contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. À l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.
- Que l'agent recruté par contrat devra justifier des compétences nécessaires à l'occupation d'un tel poste, notamment des compétences en graphisme et design.
- Que la rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 483 de la grille indiciaire des Attachés.
- Que Madame le Maire est chargée du recrutement de l'agent et habilitée à ce titre à conclure un contrat d'engagement.

DIT

- Que les crédits correspondants sont prévus au chapitre 012 du budget.

Adopté 20 voix pour et 2 voix contre.

Délibération n° 2017 / 80—Organisation des rythmes scolaires à la rentrée 2018

VU le décret 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire des écoles maternelles et élémentaires publiques ;

CONSIDÉRANT que ce même décret permet au Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale, sur proposition conjointe d'une commune ou d'un Établissement Public de Coopération Intercommunale et d'un ou plusieurs conseils d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours,

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville d'Artigues-près-Bordeaux de proposer une adaptation des services proposés aux familles pour les temps périscolaires et les accueils de loisirs le mercredi ;

CONSIDÉRANT la concertation organisée par la Ville d'Artigues-près-Bordeaux avec les différents acteurs concernés par le rythme de l'enfant (enseignants, associations de parents d'élèves, équipes d'animation municipales, ATSEM...) ;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Artigues-près-Bordeaux a souhaité sonder l'ensemble des parents d'élèves ;

CONSIDÉRANT le résultat du sondage précité et le fait que les parents d'élèves ont majoritairement souhaité un retour à 4 jours d'enseignement par semaine (310 réponses favorables à un retour à 4 jours d'enseignement par semaine sur 517 réponses au total soit 59,9 %) ;

VU l'avis en date du 12 décembre 2017, du Conseil d'école de l'école élémentaire du Parc favorable au maintien de la semaine de 4.5 jours de temps scolaire ;

VU l'avis en date du 11 décembre 2017, du Conseil d'école de l'école maternelle du Parc favorable pour solliciter une dérogation aux rythmes scolaires pour un retour à la semaine de 4 jours de temps scolaire ;

VU l'avis en date du 11 décembre 2017, du Conseil d'école de l'école maternelle de la Plaine favorable pour solliciter une dérogation aux rythmes scolaires pour un retour à la semaine de 4 jours de temps scolaire ;

La Ville d'Artigues-près-Bordeaux prend acte du fait que la majorité des Conseils d'Ecole s'est prononcée pour un retour à la semaine de 4 jours de temps d'enseignement ;

En conséquence, la Ville d'Artigues-près-Bordeaux décide de proposer à l'Inspection Académique, conjointement avec le corps enseignant, une organisation du temps scolaire réparti sur 4 jours par semaine à compter de la rentrée scolaire de septembre 2018 ;

CONSIDÉRANT l'avis de la commission réunie en date du 18 décembre 2017.

Claire CHAMBOISSIER :

« Comme on en a parlé pendant le débat du Budget Primitif, à la rentrée 2018, nous repassons à la semaine de 4 jours. Donc, cette délibération fait état de l'organisation des rythmes scolaires à la rentrée 2018. »

Madame le Maire :
« Des questions ? »

Vincent BRUN :
« Déjà votre présentation est courte quand même pour un changement de vie pour 750 enfants et leurs parents, vous nous faites ça quand même un peu rapidement. »

Claire CHAMBOISSIER :
« Si vous voulez, je peux m'étaler sur le sujet. »

Vincent BRUN :
« Non, ce n'est pas vous étalez. C'est expliquer aux Artiguais. »

Claire CHAMBOISSIER :
« Si, si, mais je peux donner des détails, Monsieur BRUN. »

Vincent BRUN :
« Non, vous étalez, il y a un côté un peu péjoratif. »

Claire CHAMBOISSIER :
« D'accord. Il n'y a absolument aucun côté péjoratif. Et nous sommes très contents de revenir à la semaine de 4 jours. Donc je ne vois pas pourquoi je serais péjorative de ce côté-là. Après, si vous voulez qu'on donne des détails aux Artiguais, il n'y a aucun souci. Je n'ai vraiment rien à cacher. C'est un dossier qui est tout à fait transparent. Cette délibération fait suite au décret, en fait qui a été donné par le Ministère de l'Éducation Nationale en juin 2017, laissant aux communes le choix de repasser à 4 jours ou de maintenir 4 jours et demi.

Nous avons souhaité concerter l'ensemble de la communauté éducative sans pour autant l'imposer comme certaines communes l'ont fait à la rentrée 2017. Non, Bordeaux n'est pas passé à 4 jours. C'est en cours, mais ils ne sont pas encore passés à 4 jours. Certainement. Mais après, chaque commune fait comme elle l'entend.

Ensuite, en ce qui concerne le déroulement de cette concertation, nous avons eu trois réunions qui se sont tenues avec les directeurs d'école et l'ensemble des enseignants au mois d'octobre 2017. Une réunion a été tenue. Nous avons reçu les associations de parents d'élèves suite aux nouvelles élections en octobre. Un questionnaire à destination de l'ensemble des parents d'élèves a été élaboré et a recueilli 59,9 % d'avis favorable à un retour de 4 jours. Et nous avons aussi eu une rencontre avec le personnel municipal qui intervient dans le cadre des TAP, qui sont les animateurs et les ATSEM.

Nous avons ensuite en novembre 2017 rassemblé, réuni le Comité du pilotage afin d'organiser les conseils d'école exceptionnels qui ont eu lieu les 11 et 12 décembre derniers, si je ne me trompe pas sur les dates. Ces conseils d'école ont eu lieu tout simplement parce que la Métropole nous demandait de nous positionner pour voir le marché de transport scolaire puisque c'est Bordeaux Métropole qui gère le transport scolaire de la commune. Comme on vous l'a indiqué tout à l'heure, effectivement donc deux conseils d'école sur trois ont donné leur aval pour le passage à 4 jours. Et donc du coup, à partir de janvier 2018, comme le Maire a pu vous l'indiquer, un Comité de pilotage se réunira courant janvier 2018 pour du coup travailler sur le contenu de cette nouvelle offre proposée, que ce soit le soir au périscolaire, que ce soit le mercredi matin et donc le mercredi dans son ensemble. »

Madame le Maire :
« Des questions ? Nous attendons les questions. À moins qu'il n'y en ait pas. »

Vincent BRUN :

« La première question qui se pose concernant cette délibération « Et pourquoi tant de précipitation ? » Il y a eu un rapport effectué par un étudiant l'an dernier et on peut lire sur le site de la Mairie... et qui conclut de la sorte : « 80 % des parents sont satisfaits des TAP, qualifiés même de super temps scolaire ». Globalement la majorité des acteurs interrogés montrent une satisfaction à l'égard de la mise en œuvre de cette réforme des rythmes éducatifs. Et ce rapport indique aussi que cela a permis d'entretenir une culture du périscolaire à Artigues. Enfin, vous indiquez dans ce document qui date de juin 2017 que toute l'année scolaire servira à la réflexion ; un an pour faire de plus amples connaissances et que chacun s'approprie le PEDT.

Et puis en septembre, patatras, la co-construction, la réflexion, l'appropriation, tout cela tombe à l'eau, vous indiquez vouloir passer à la semaine de 4 jours, avant même les discussions. Vous mettez en place un sondage en ligne, dont vous indiquez les résultats et que nous contestons puisqu'il s'est avéré totalement biaisé car chacun pouvait y répondre autant de fois qu'il le souhaitait. Votre directrice indique quand même cela en Comité de pilotage, c'est-à-dire avant le vote. De plus, les associations de parents d'élèves ont demandé à pouvoir consulter ces résultats, vous leur avez refusé. Cette consultation et les résultats que vous présentez sont l'inverse des consultations faites par les associations de parents d'élèves, ainsi que les conclusions du document de juin qui est sur le site de la Mairie. Comme d'habitude, vous tournez, modifiez, interprétez les sondages à votre guise. Cela laisse forcément place à la suspicion. Alors, nous vous demandons de bien vouloir nous présenter le tableau du Google Form, sa conclusion afin que nous puissions chacun nous faire une idée du résultat.

Un vote a bien eu lieu dans les écoles maternelles et primaires. Les deux associations de parents d'élèves ont souhaité le maintien de la semaine à 4 jours et demi. Et pour l'école primaire, la majorité du Conseil d'école a demandé le maintien de cette organisation. »

Madame le Maire :

« Ce n'est pas la majorité. La majorité, c'est 50 %. »

Vincent BRUN :

« Dans l'école primaire, si, Madame. Dans l'école primaire, c'est la majorité, Madame. Je viens de vous le lire. Pour l'école primaire, la majorité du Conseil d'école a demandé le maintien de cette organisation. Vous-même, vous le dites ici. »

Madame le Maire :

« 15/22. »

Vincent BRUN :

« Vous le dites même ici. »

Madame le Maire :

« 15 contre, 22 pour. »

Claire CHAMBOISSIER :

« Si vous voulez, on joue sur les mots. »

Vincent BRUN :

« L'école élémentaire du Parc, favorable au maintien de la semaine à 4 jours et demie. »

Madame le Maire :

« Eh bien favorable. »

Vincent BRUN :

« Et pour l'école primaire, la majorité du Conseil d'école a demandé le maintien de cette organisation. Je dis la même chose qui est écrit ici et vous le contestez. Mais enfin, ce n'est pas grave. Je vous laisse à vos réflexions.

De plus, il y a eu au total des trois écoles 33 votes pour le maintien de la semaine à 4 jours et demi et 31 votes pour la semaine à 4 jours. Cette réforme scolaire a permis aux enfants d'avoir des journées moins longues. Elle a aussi permis, et c'est important, à beaucoup de femmes de passer un temps partiel à 80 %, à 90, voire à 100 %. Ce changement d'horaires obligera les enfants à avoir des journées plus longues et de prendre le bus autour de 7 heures et demie le matin et obligera les parents à payer de la garderie de façon supplémentaire. Ce changement hâtif, alors que nous entrons cette année dans une discussion sur la durée des vacances scolaires, est précipité.

Nous vous proposons donc de faire non pas un sondage où chacun peut voter autant de fois qu'il le souhaite, mais un vote physique de tous les parents d'élèves, comme est en train de le faire en ce moment la Ville de Libourne. Nous vous proposons aussi d'attendre les conclusions de la réforme du temps scolaire afin de ne pas changer tous les 6 mois les horaires des enfants.

Enfin, ce changement que vous souhaitez va coûter cher aux parents : garderie, cantine, garderie du mercredi matin coûteront environ, pour une famille avec 2 enfants, 1 500 euros de plus par an. Encore des impôts déguisés supplémentaires. »

Claire CHAMBOISSIER :

« Comment répondre à tout ça parce qu'il y a quand même beaucoup de mensonges dans ce que vous dites. Oui, bien sûr, je le dis.

Déjà en ce qui concerne le sondage que nous avons mis en place, ce n'était uniquement qu'informatif, ça n'a aucune valeur aux yeux de l'inspection académique. »

Vincent BRUN :

« Dans ce cas-là, vous ne le mettez pas ici. S'il est informatif qu'il n'a aucune valeur, il est en considérant... »

Claire CHAMBOISSIER :

« C'est informatif. Oui mais Monsieur, on rédige les délibérations comme on en a envie de les rédiger. »

Vincent BRUN :

« Bien sûr. Moi, je peux écrire tout et n'importe quoi aussi. »

Claire CHAMBOISSIER :

« Mais bien sûr. Sauf que c'est nous qui rédigeons les délibérations. Je vous indique juste et j'indique donc aux Artiguais qui sont présents que ce n'était qu'un sondage informatif et que ça n'a aucune valeur aux yeux de l'inspection académique.

En ce qui concerne la position des parents d'élèves, juste je reviens là-dessus, il me semble qu'ils nous ont indiqué avoir fait un sondage, eux aussi. Seulement quand ils ont voté au Conseil d'école, ils ont voté à 100 %. Alors qu'il me semble que leur résultat, c'était 60/40 %. Donc ils représentent les parents sans les représenter vraiment. Ça, c'est ce que je voulais dire parce que j'en ai marre d'entendre que la Mairie prend ce genre de décision sans penser aux enfants ou quoi que ce soit, ou sans penser à la vie des familles parce que nous, nous avons fait un sondage... »

Vincent BRUN :

« Les professeurs ont dit la même chose, Madame. Ils ont voté en majorité, les professeurs de maternelle et ils ont voté la majorité. Je ne vois pas de difficulté vis-à-vis de ça. »

Claire CHAMBOISSIER :

« Mais il n'y a aucune difficulté, Monsieur. Je vous dis juste quelle est ma position. Et vu qu'on est en Conseil Municipal, les gens ont le droit d'entendre ce que l'on pense aussi. Voilà. »

Vincent BRUN :

« Donc est-ce qu'on pourra avoir les résultats de ce sondage ? »

Claire CHAMBOISSIER :

« Je pense que la délibération fait état de la décision que nous avons prise. Donc, je pense qu'on n'a pas besoin de vous communiquer le Google Form. On a communiqué les résultats. On a fait chiffre par chiffre, il me semble. Madame PERRIN a envoyé aux associations de parents d'élèves le détail de chaque question, du nombre de réponses, je pense que ça suffit largement, amplement. »

Vincent BRUN :

« Non justement. »

Claire CHAMBOISSIER :

« Si Monsieur BRUN, parce que là vous faites une polémique. »

Vincent BRUN :

« Pas du tout. »

Claire CHAMBOISSIER :

« Si Monsieur BRUN. »

Vincent BRUN :

« Non, non, non. »

Claire CHAMBOISSIER :

« Mais bien sûr que si. »

Vincent BRUN :

« Mais vous restez concentrés seulement sur ce fait-là. Vous avez fait un sondage. Vous avez permis à tout le monde de voter 10 fois, 50 fois. Personne ne sait qui a voté. Personne ne sait si... »

Claire CHAMBOISSIER :

« Et vous, vous le savez ? Vous avez voté 50 fois ? »

Vincent BRUN :

« Non. Mais moi, je n'en sais rien Madame. »

Claire CHAMBOISSIER :

« Si. Et alors Monsieur BRUN ? »

Vincent BRUN :

« Mais moi, je n'en sais rien Madame. Moi, je vous dis qu'à partir du moment où vous faites un sondage et qu'il n'est pas fermé, il n'est pas valable. Un vote ouvert n'est pas valable. »

Claire CHAMBOISSIER :

« Très bien. Mais c'est le vote des Conseils d'école qui est valable, Monsieur BRUN. »

Vincent BRUN :

« Et en plus, il dit strictement l'inverse du document que vous avez présenté en juin. C'est surprenant. »

Madame le Maire :

« Moi, je voudrais reprendre la parole si vous permettez. Concernant juin, vous n'étiez pas présent à la réunion publique. C'était un rapport sur l'organisation du temps de travail pour les scolaires. Ce qui a été dit dans ce rapport, c'est qu'effectivement les parents trouvaient les TAP et les activités des TAP plutôt satisfaisantes. Simplement, si vous aviez lu, et si vous vous étiez intéressé un petit peu à ce qui se passait...

Vincent BRUN :

« Toujours désagréable. C'est dommage. On pourrait faire un débat de façon calme et posée et toujours un petit tacle, une méchanceté. Ça ne vous empêche pas... »

Madame le Maire :

« Parce que vous affirmez des choses et vous dites des bêtises. »

Vincent BRUN :

« Encore une fois, faites-vous plaisir, Madame. C'est bien. »

Madame le Maire :

« Oui, vous dites des bêtises, voilà.

La communauté éducative, les animateurs, les ATSEM ont relevé dans cette étude faite par cet étudiant leurs difficultés – et même les enfants parce que les enseignants parlaient des enfants – à trouver notamment en maternelle leur place dans ce dispositif. Ça veut dire quoi ? Les animateurs faisaient plutôt de la garderie et allaient chercher les enfants pour qu'ils aillent aux TAP. Les ATSEM, elles étaient ATSEM et puis tout d'un coup, les enseignants partaient et elles devenaient responsables des enfants. Ce qui déstabilisait et les ATSEM qui ne sont pas animatrices et les enfants étaient déstabilisés. Ce dispositif n'était pas équilibré par rapport à la charge et à l'emploi de chacun. Ça a été mis en place rapidement. Tout le monde sait que ça a été mis en place rapidement. On n'entend plus du tout d'ailleurs les chrono-biologistes de l'époque qui nous juraient, tout ça.

Ce que je voudrais dire par rapport au vote du Conseil d'école, c'est qu'effectivement les écoles maternelles et une grande partie aussi des enseignants en primaire ont voté pour le retour à 4 jours. Je n'ai pas à parler en leur nom, mais j'ai entendu certaines expressions, notamment sur le fait que les enfants sont fatigués. Ça a été leur première réaction. Maintenant, je n'ai pas le mandat pour prendre la parole concernant le vote des enseignants. Il est là. Je suis désolée que vous ne respectiez pas la démocratie, parce que s'il y a eu un vote démocratique, c'est celui-là et que vous puissiez le remettre en cause en demandant un sondage supplémentaire auprès de l'ensemble des enseignants alors que nous, on l'a fait... »

Vincent BRUN :

« Écoutez Madame, il y a eu 33 votes pour 4 jours et demi, 31 contre. »

Madame le Maire :

« Monsieur BRUN, vous me laissez parler, s'il vous plaît. Et ne m'interrompez pas. Ne mettez pas en doute ce qui s'est passé. C'est la démocratie. Chacun a pu exprimer son vote. Il y avait un isolement, des enveloppes et des bulletins de vote. Donc c'est la démocratie. La démocratie, elle s'est exprimée. C'est un retour au 4 jours. Point. C'est tout. »

Vincent BRUN :

« Donc, je conclurai par ça. Il y a eu 64 votes. 33 pour le maintien à 4 jours et demi, 31 pour le passage à 4 jours. C'est comme ça. »

Claire CHAMBOISSIER :

« Vous l'interprétez comme vous le souhaitez. Le règlement du Ministère de l'Éducation Nationale a été respecté, Monsieur BRUN, puisque c'est eux qui ont... »

Vincent BRUN :

« on essaie de trouver une solution pour sortir par le haut. C'est tout. »

Madame le Maire :

« Deux Conseils d'école pour, un Conseil d'école contre, 2 à 1. »

Claire CHAMBOISSIER :

« C'est tout. »

Madame le Maire :

« Qui est d'avis d'approuver cette délibération ? »

Jean-Christophe COLOMBO :

« Une petite question Madame le Maire avant la délibération. »

Madame le Maire :

« Nous passons au vote Monsieur. C'est trop tard. »

Jean-Christophe COLOMBO :

« Vous permettez ? »

Madame le Maire :

« Vous faites quoi Messieurs ? Non, nous passons au vote, s'il vous plait, vous faites quoi ? Vous votez pour ? Vous votez contre ? »

Jean-Christophe COLOMBO :

« Non, je veux parler Madame. »

Madame le Maire :

« Est-ce que vous votez pour ou vous votez contre ? Nous passons au vote. Et c'est moi la présidente de l'Assemblée. Nous passons au vote. Non-participation au vote de... »

Jean-Christophe COLOMBO :

« Vous allez les faire embaucher plus tôt les enfants et vous dites qu'ils sont déjà fatigués ? Comment vous expliquez ça vous ? »

Madame le Maire :

« Nous passons à la prochaine délibération. »

Jean-Christophe COLOMBO :

« Quand est-ce qu'ils vont se proposer les enfants ? On n'a pas voté, Madame. Et je ne me suis pas exprimé non plus. »

Madame le Maire :

« Qu'est-ce que vous faites messieurs ? »

Jean-Christophe COLOMBO :

« Je m'exprime et je vous pose une question. »

Madame le Maire :

« Qu'est-ce que vous faites Messieurs ? »

Jean-Christophe COLOMBO :

« Vous dites que les enfants sont majoritairement fatigués et vous allez les faire embaucher encore plus tôt. Comment vous expliquez ça ? »

Madame le Maire :

« Nous passons au vote. Qu'est-ce que vous faites Messieurs ? Votre vote ? »

Jean-Christophe COLOMBO :

« Nous votons contre, Madame. »

Madame le Maire :

« Bien voilà, enfin c'est dit.

La délibération suivante. »

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- D'autoriser Madame le Maire à envoyer, au Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale, la demande de dérogation pour le passage à 4 jours d'enseignement par semaine à compter de la rentrée scolaire de septembre 2018.

Adopté 20 voix pour et 2 voix contre.

Délibération n° 2017 / 81–Cession de biens entre personnes publiques

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P) et notamment son article L. 3112-1 ;

VU la demande formulée par la commune de Ludon-Médoc auprès de la Ville d'Artigues-près-Bordeaux relative à l'aliénation de matériel scolaire ;

CONSIDÉRANT les dispositions du CG3P permettant aux personnes publiques de céder à l'amiable, sans déclassement préalable, à d'autres personnes publiques, des biens du domaine public lorsqu'ils sont destinés à l'exercice des compétences de la personne publique qui les acquiert et relèveront de son domaine public ;

CONSIDÉRANT le renouvellement de l'ensemble du mobilier de l'école élémentaire de la Ville d'Artigues-près-Bordeaux ;

CONSIDÉRANT la volonté de l'équipe municipale de permettre à d'autres collectivités publiques de réutiliser le mobilier scolaire usagé ;

CONSIDÉRANT la demande formulée par la commune de Ludon-Médoc pour l'aliénation des biens mobiliers suivants :

- 25 bureaux doubles avec casiers pour élèves
- 38 chaises d'élèves
- 1 casier à chaussures pour élèves d'école maternelle
- 1 petite table

CONSIDÉRANT la nécessaire sortie des biens mentionnés précédemment de l'état de l'actif de la Ville d'Artigues-près-Bordeaux.

Ces biens sont référencés sous les numéros d'inventaire suivants et totalement amortis:

- 880 : 25 bureaux doubles avec casiers pour élèves acquis le 21 décembre 2006
- 924 : 1 petite table et un casier à chaussures acquis le 27 juillet 2007
- 875 : 38 chaises d'élèves acquises le 30 novembre 2006

CONSIDÉRANT l'avis de la commission réunie en date du 18 décembre 2017 ;

Claire CHAMBOISSIER :

« Cette délibération fait état d'un don que nous faisons. Nous avons en fait été sollicités par la commune de Ludon-Médoc pour du mobilier scolaire. Et donc, nous faisons don de 25 bureaux, 38 chaises, 1 casier à chaussures et une petite table à cette commune. »

Madame le Maire :

« Un petit commentaire parce que c'est une commune rurale qui n'a pas beaucoup les moyens. Nous avons sollicité des associations caritatives pour récupérer le matériel. Elles n'ont pas souhaité le faire. Du coup, nous nous sommes tournés vers des écoles et Ludon-Médoc est venue, a fait son petit marché avec 25 bureaux, 1 table, 38 chaises. Ils étaient ravis, contents et nous, nous sommes ravis et contents de faire du développement durable parce que ça va être réutilisé. Et puis satisfaire des enfants dans une petite commune rurale.

Des questions ? Qui est d'avis d'approuver ? À l'unanimité, je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- D'autoriser la sortie de l'état de l'actif des biens mentionnés précédemment ;
- D'autoriser la cession des biens mentionnés précédemment à la commune de Ludon-Médoc

Adopté 22 voix pour.

Délibération n° 2017 / 82 - Conventions de prestation 2018 Ateliers d'éveil pour les structures petite enfance

Dans le cadre de la politique Petite enfance de la commune, le multi-accueil « Les Jeunes Pousses » ainsi que le Relais d'Assistantes Maternelles font appel à des associations et intervenants afin d'offrir aux enfants accueillis des activités d'éveil dans plusieurs domaines.

Les objectifs définis dans ces conventions, en partenariat avec les intervenants sont les suivants :

- Contribuer à l'éveil culturel, à la socialisation des enfants et au développement de l'estime de soi via le plaisir engendré par l'activité et la valorisation des compétences de l'enfant ;
- Soutenir le développement des capacités d'écoute, d'attention, de mémorisation, de coordination et d'expression vocale et corporelle (en lien avec le développement du langage) ;
- Accompagner les professionnels de la petite enfance en proposant des activités et des supports qu'ils peuvent réutiliser en structure ou à domicile pour les assistantes maternelles ;
- Sensibiliser les professionnels à l'observation professionnelle comme outil de travail utile et nécessaire dans leur quotidien afin d'apporter des réponses plus adaptées aux comportements des enfants qui les interrogent.

Chaque convention reprend les objectifs définis en partenariat, les fréquences d'intervention, le montant pour chaque atelier et les frais annexes.

Une part des sommes engagées sera prise en charge par la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde dans le cadre de la prestation de service unique et du Contrat Enfance Jeunesse.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à signer les conventions partenariales entre la commune et les associations.

CONSIDÉRANT que les associations ci-après dénommées interviennent dans le cadre des ateliers d'éveil et de découverte pour l'année 2018 ;

Structure accueillante	Dénomination de l'association ou nom de l'intervenant	Activités proposées	Durée de la convention	Tarif horaire de la séance TTC
-------------------------------	--	----------------------------	-------------------------------	---------------------------------------

RAM	O FIL DU JEU	Ludothèque	De janvier à juin 2018	33 €
RAM	PETIT BRUIT	Eveil musical	De janvier à juin 2018	49 €
RAM	GYM VOLONTAIRE	Motricité	De janvier à juin 2018	35 €
RAM	HELEDEL	Ateliers d'observation	De janvier à mai 2018	55 €
MULTI-ACCUEIL	PETIT BRUIT	Eveil musical	De janvier à décembre 2018	49 €
MULTI-ACCUEIL	TERRE DE JEU	Ludothèque	De janvier à décembre 2018	30 €

CONSIDÉRANT l'avis de la commission réunie en date du 18 décembre 2017.

Claire CHAMBOISSIER :

« Cette délibération fait état des différentes conventions de prestation prises avec différentes structures pour nos structures Petite Enfance, que ça soit le multi-accueil ou le RAM. C'est un renouvellement annuel. »

Madame le Maire :

« Et c'est un vrai succès tant auprès des assistantes maternelles que du multi-accueil. Qui est d'avis d'approuver cette délibération ? À l'unanimité. Je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

AUTORISE

Madame le Maire à signer les conventions avec les associations et les personnes détaillées dans le tableau précédent et ci-annexées ;
Adopté 22 voix pour.

Délibération n° 2017 / 83 -Élaboration d'un Agenda d'Accessibilité Programmée pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public et installations ouvertes au public

VU la Loi n°2005-102 du 11 Février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

VU L'Ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées ;

VU Le Décret n° 2014-1327 du 5 novembre 2014 relatif à l'agenda d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public ;

VU Le Décret n° 2014-1326 du 5 novembre 2014 modifiant les dispositions du code de la construction et de l'habitation relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public ;

VU L'Arrêté du 8 décembre 2014 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R. 111-19-7 à R. 111-19-11 du code de la construction et de l'habitation et de l'article 14 du décret n° 2006-555 relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public situé dans un cadre bâti existant et des installations existantes ouvertes au public ;

VU L'Arrêté du 15 décembre 2014 fixant les modèles des formulaires des demandes d'autorisation et d'approbation prévues dans le code de la construction et de l'habitation ;

CONSIDÉRANT que les gestionnaires des Etablissements Recevant du Public et des Installations Ouvertes au Public ont désormais l'obligation, pour mettre leurs établissements en conformité avec les obligations d'accessibilité, de s'engager par la signature d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP). Cet outil de stratégie patrimoniale pour la mise en accessibilité adossée à une programmation budgétaire permet à tout exploitant d'établissement recevant du public de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de son ou ses établissements.

CONSIDÉRANT que l'Agenda d'Accessibilité Programmée correspond à un engagement de procéder aux travaux dans un délai déterminé et limité en fonction du nombre d'Etablissements Recevant du Public qu'il possède.

CONSIDÉRANT que la Ville d'Artigues Près Bordeaux a réuni sa Commission Accessibilité du 29 novembre dernier, réunion au cours de laquelle l'Agenda d'Accessibilité Programmée de la Ville a été présenté.

CONSIDÉRANT que la commune la Ville d'Artigues Près Bordeaux élabore son Agenda d'Accessibilité Programmée suivant la programmation indiquée en annexe. Le document comporte, notamment, le phasage annuel des travaux projetés.

Cet agenda sera déposé en préfecture conformément à la réglementation en vigueur.

CONSIDÉRANT l'avis de la Commission réunie en date du 18 décembre 2017 ;

Madame le Maire :

« Eh bien voilà, la mise aux normes, les normes, le normatif. Nous y sommes avec cet Agenda d'Accessibilité Programmée, qui a du bon, d'ailleurs et qui considère que les gestionnaires des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public ont désormais l'obligation de mettre leurs établissements en conformité avec les obligations d'accessibilité, de s'engager dans la signature d'un agenda d'accessibilité adossé à un programme budgétaire qui permet à tout exploitant d'établissement recevant du public de poursuivre et de réaliser l'accessibilité de son ou ses établissements.

Pour Artigues-près-Bordeaux, nous avons demandé à une assistance à maîtrise d'ouvrage de recenser sur l'ensemble des bâtiments recevant du public les travaux de mise aux normes dans le cadre de cet agenda. Pour la commune, ça nous coûte à peu près 1 000 000 d'euros, que nous allons faire dès 2018 jusqu'à 2026. Voilà ce que je peux vous dire. Il y a un comité de l'agenda qui s'est réuni, à qui l'opération a été bien entendu présentée. Est-ce que vous avez des questions ? »

Jean-Christophe COLOMBO :

« Oui Madame. Page 2 sur la demande d'approbation d'agenda d'accessibilité dans le CERFA, il y a la demande pour pouvoir l'étaler justement sur une période plus grande. Donc, vous avez fait la demande pour 5 années. Sauf qu'ils demandent les raisons pour lesquelles vous demandez l'étalement et ce n'est pas indiqué. »

Madame le Maire :

« Nous demandons l'étalement comme l'ensemble des collectivités. La collectivité avait commencé en 2012 l'agenda et puis s'est arrêtée, donc nous l'avons repris. Cette demande concerne uniquement un but financier, puis le temps de nous laisser aussi faire les travaux et de regarder avec l'AMO les urgences.

Donc il y a des bâtiments comme l'école de la Plaine où il n'y aura pas d'agenda parce qu'elle est déjà accessible. Et puis, on va commencer par la Mairie et l'École primaire du parc au niveau des travaux. Et c'est fléché dans le budget. »

Jean-Christophe COLOMBO :

« Oui, en tout cas, il faudra penser à le mettre dans le CERFA puisqu'il demande de justifier. Donc il faudra le justifier.

Page 6. Je ne comprends pas sur les montants, les estimations financières. Écoutez, je ne sais pas, peut-être qu'il faut que je retourne à l'école pour recompter, mais le compte n'y est pas. Vous estimez ça à 1 306 323 euros et après compte, on en est à 1 176 976. Donc il y a quand même 129 347 euros de différence. »

Madame le Maire :

« Vous savez Monsieur COLOMBO, vous êtes membre de la commission et du programme sur l'accessibilité. C'est dommage que vous ayez été absent lorsqu'elle s'est déroulée. Et vous auriez pu poser toutes ces questions. »

Jean-Christophe COLOMBO :

« Oui, je vais vous expliquer pourquoi je n'étais pas présent. Puisque vous voulez le savoir, je vais vous expliquer. J'étais au travail, Madame. Et comme vous refusez de me payer mes pertes de salaire et que je n'ai pas d'indemnités, moi, je ne suis pas délégué, je ne suis pas adjoint, d'accord, donc je viens sur mes fonds propres et je perds de l'argent. D'accord ? Donc quand vous me répondez que vous payerez mes pertes de salaire, Madame... oui, excusez-moi. »

Madame le Maire :

« C'est votre choix. »

Jean-Christophe COLOMBO :

« Vous voulez la démocratie, Madame ? »

Madame le Maire :

« Les réunions à 18 heures 30 ou à 19 heures, on ne peut pas les faire en fonction de votre emploi du temps. »

Jean-Christophe COLOMBO :

« Non, je ne dis pas ça. Vous avez juste à me payer ma perte de salaire. C'est tout, Madame. J'ai droit à prendre des heures de délégation. »

Madame le Maire :

« C'est quand même incroyable. Vous vous engagez dans un mandat électif, il y a des avantages et des inconvénients, et les inconvénients, c'est ça. C'est une question d'organisation après... »

Vincent BRUN :

« Vous pouvez nous dire de combien est votre défraiement Madame ? À hauteur de 60 000 euros par an. Alors vous ne pouvez pas nous demander à nous qui sommes fonctionnaires ou chauffeur de bus d'avoir le même niveau de vie. Nous vous remercions Madame. »

Jean-Christophe COLOMBO :

« Excusez-moi d'avoir un travail et de devoir prendre sur mon temps de travail et de prendre des heures de délégation non payées. »

Madame le Maire :

« Non, mais écoutez, excusez-moi, mais chacun ici travaille. »

Vincent BRUN :

« Oui, mais vous êtes 22. Ça se voit moins quand il y en a un qui est absent. »

Jean-Christophe COLOMBO :

« Il y a des indemnités quand même. »

Vincent BRUN :

« Il en manque un petit peu quand même là. Vous pouvez nous faire la morale. »

Madame le Maire :

« Écoutez, il en manque aussi pas mal de votre côté. »

Éric HOSTEINS :

« Moi, je vais vous dire quelque chose. »

Vincent BRUN :

« Allez-y Monsieur. »

Éric HOSTEINS :

« Moi, je travaille 12 heures par jour. D'accord. Dans mon travail, on travaille 12 heures par jour. Quand je viens ici, je perds une journée complète de travail. Je ne perds pas quelques heures. »

Jean-Christophe COLOMBO :

« Moi aussi Monsieur. »

Éric HOSTEINS :

« Après, c'est le jeu. »

Jean-Christophe COLOMBO :

« Ce n'est pas un jeu Monsieur. »

Éric HOSTEINS :

« Si. C'est le jeu. »

Jean-Christophe COLOMBO :

« Alors, si vous appelez ça un jeu d'être élu, écoutez, vous avez de drôles de façon de voir. »

Vincent BRUN :

« On n'est pas là pour faire pleurer dans les chaumières. »

Madame le Maire :

« Non, mais enfin ça me choque. »

Vincent BRUN :

« Ça vous choque, vous ? Vous, ça vous choque vous ? »

Madame le Maire :

« Ça me choque, oui. »

Vincent BRUN :

« Mais enfin, vous êtes la seule à ne pas avoir de métier. Vous êtes gentille. »

Jean-Christophe COLOMBO :

« Ça vous choque aussi quand je pars en formation, de ne pas payer ? »

Vincent BRUN :

« Bien. Est-ce qu'on peut continuer, Madame ? Ça vous choque, mais on en discutera. Ne vous inquiétez pas, on en discutera.

En ce qui concerne la page 6, Madame. En ce qui concerne la page 6 du document que vous nous avez envoyé. Vous nous indiquez que l'année 1, vous allez faire 185 626 euros de travaux, l'année 2 : 180 895 euros, l'année 3 : 167 518 et jusqu'à l'année 2026 : 642 937, soit un total de 1 306 323. Après recompte des chiffres que vous nous avez donnés, nous avons un écart de 129 000 euros. Donc ce que nous souhaitons savoir, c'est si le chiffre qui doit être pris en compte, c'est 1 306 323 ou 1 176 976. Lequel des deux chiffres nous devons prendre en compte pour le vote ? Sur le CERFA. »

Madame le Maire :

« Bien. Ce document fait 111 pages. D'accord ? »

Vincent BRUN :

« 141, Madame. »

Jean-Christophe COLOMBO :

« Envoyé par mail et c'est passé. »

Madame le Maire :

« Ce qui fait que vous avez l'ensemble des détails concernant les opérations. La globalité, c'est aux alentours de 1 000 000, 1 100 000. »

Vincent BRUN :

« Quand on envoie un CERFA à un ministère, on ne fait pas dans la globalité. »

Madame le Maire :

« Maintenant nous allons passer au vote. Et après, je pense que l'on fera une quête pour Monsieur COLOMBO pour sa présence au Conseil Municipal. »

Vincent BRUN :

« Non, on ne va pas faire une quête. Par contre, j'ai encore deux questions à vous poser sur ce budget, parce qu'on va quand même jusqu'en 2026. Ça pose quand même des questions : pourquoi ne pas aller plus vite ? Vous avez mis 1 100 000 de côté, vous nous expliquez que ça coûte 1 100 000, donc finalement on aurait pu le faire dans l'année avec d'autres priorités que de faire une école dans le parc. »

Madame le Maire :

« Vous confondez une mise aux normes avec des investissements. Ce n'est pas le même budget. Ce n'est pas la même chose. »

Vincent BRUN :

« C'est quand même l'argent des Artiguais, Madame. C'est l'argent des Artiguais. Ça ne change rien. »

Madame le Maire :

« Vous avez des difficultés vraiment pour comprendre le budget. »

Vincent BRUN :

« C'est votre choix. Quand même, ce qui est surprenant. »

Madame le Maire :

« Maintenant pour mettre aux normes, il faut faire des travaux. Le temps de faire les travaux, de faire venir l'AMO, de passer l'appel d'offre, effectivement... et c'est la loi qui nous autorise de faire cet agenda sur 5, 6 ans, donc nous demandons. Et très justement, le législateur a bien compris parce que pour Artigues, c'est un million d'euros, mais pour Bordeaux, c'est plus de 35. Donc Dieu merci, heureusement que nous avons un étalement et un délai suffisamment long pour programmer chaque année les travaux de cet agenda d'accessibilité.

Maintenant, nous passons au vote. Qui est d'avis d'approuver ? La majorité... »

Jean-Christophe COLOMBO :

« J'ai encore une question. Sur les documents, il y a une liste de demandes de dérogation pour des équipements que vous ne pourrez pas mettre à niveau. On est bien d'accord. Je suis quand même très surpris de voir que le complexe sportif de la Plaine qui est quand même très récent, la largeur de l'allée structurante, elle n'est pas conforme... »

Madame le Maire :

« Parce qu'il est aux normes tout simplement. »

Vincent BRUN :

« Non, justement, vous demandez des changements. »

Jean-Christophe COLOMBO :

« Elle n'est pas aux normes justement. Et vous marquez. Elle est non conforme, largeur relevée 1,04 mètre. Et vous demandez dérogation parce que vous n'avez pas réussi à la faire aux normes dans les temps. »

Vincent BRUN :

« C'est dommage. Et on vous demande là, vous nous expliquez dans l'AMO que vous allez remettre des places handicapées devant les écoles. Celles-là même que vous avez enlevées il y a maintenant 1 an. C'est quand même très dommage. Et vous nous dites : on doit aller jusqu'à 2026 parce qu'il y a des gros travaux. En 2026, on regarde, il y a des changements de poignées, enfin des choses qui ne coûtent rien. Donc nous, ce qu'on vous propose, c'est effectivement votre bas de laine de 1 100 000, vous l'utilisez pour l'accessibilité de tous les Artiguais et tout le monde sera content. »

Madame le Maire :

« Heureusement que tous les Artiguais ne sont pas handicapés. »

Vincent BRUN :

« Mais ce n'est pas pour les handicapés ça, Madame. »

Madame le Maire :

« Si, si. »

Vincent BRUN :

« Non, Madame. C'est les personnes âgées, c'est les personnes qui ont des poussettes, en fauteuil roulant. L'accessibilité, c'est pour tout le monde. »

Madame le Maire :

« Bien. Qui est d'avis d'approuver cette délibération ? Qu'est-ce que vous faites, Messieurs ? »

Vincent BRUN :

« Nous votons contre cet agenda qui est beaucoup trop long. »

Madame le Maire :

« Délibération suivante. »

LE CONSEIL MUNICIPAL après avoir délibéré,

AUTORISE

- Madame le Maire à approuver l'Agenda d'Accessibilité Programmée pour mettre en conformité les Établissements Recevant du Public ;
- Madame le Maire à demander les dérogations nécessaires, le cas échéant ;
- Madame le Maire à prendre toute décision, à signer tout acte ou document tendant à rendre effective cette décision.

Adopté 20 voix pour et 2 voix contre.

Délibération n°2017 / 84 -Autorisation de signature de la convention de partenariat entre la commune d'Artigues-Près-Bordeaux et le Conservatoire de Bordeaux Jacques Thibaud

La Ville d'Artigues-près-Bordeaux en tant que gestionnaire et exploitant de la salle du Cuvier – Château Feydeau organise des spectacles dans le cadre de sa programmation culturelle.

Le Conservatoire de Bordeaux Jacques Thibaud est invité à s'associer à ces manifestations dans le cadre de son rayonnement territorial et sa mission d'action culturelle porté par les « Scènes Publiques », qui font partie intégrante de la formation des élèves du département Musiques.

La présente convention a pour objet de préciser les modalités convenues entre les signataires concernant le concert gratuit qui sera présenté le samedi 20 janvier 2018 dans la salle du Cuvier de Feydeau d'Artigues-près-Bordeaux par les élèves du Jeune Ensemble Symphonique dirigé par M. Roberto Gatto.

Une rencontre entre les élèves de l'école de musique d'Artigues-près-Bordeaux « Cours Feydeau » et le Jeune Orchestre symphonique est également prévue le mercredi 17 janvier 2018.

CONSIDÉRANT l'avis de la commission réunie en date du 18 décembre 2017 ;

Thomas TEYSSIER :

« Il s'agit d'une convention avec le conservatoire Jacques Thibaud, le conservatoire de Bordeaux. Donc le conservatoire de Bordeaux nous propose tout d'abord de faire venir sur Bordeaux les élèves de l'école de musique du Cours Feydeau le mercredi 17 janvier 2018 pour assister à une répétition. Et de la même façon, l'Orchestre Symphonique des Jeunes du conservatoire viendra le samedi 20 janvier 2018 à la salle du Cuvier de Feydeau. Donc je vous demande de bien vouloir accepter cette convention. »

Madame le Maire :

« Des questions ? »

Vincent BRUN :

« Cette convention, elle est avec les écoles d'art du Cuvier de Feydeau. Donc c'est les enfants des écoles d'art qui iront à Bordeaux. La question que je me pose, c'est que cette fameuse école d'art, que nous avons votée en mai, nous avons demandé le nombre d'enfants, le coût, le nombre du personnel, bref, toutes les informations qui nous permettent d'appréhender cette nouvelle structure. 4 mois après la rentrée scolaire, 6 mois après le début de la structure, nous n'avons aucune information concernant cette structure. Aucune réunion du Conseil d'exploitation n'a eu lieu alors que les activités ont déjà démarré. Est-ce que vous avez quelque chose à cacher ? Et comment prendre une décision alors qu'on ne sait pas le nombre d'enfants, le coût des activités ? Il est compliqué pour nous de prendre des décisions pour Cours Feydeau, alors que nous n'avons aucune information.

Sur le principe d'envoyer des enfants d'Artigues, de faire un lien avec le Jeune Orchestre Symphonique, nous trouvons que c'est une bonne idée. »

Madame le Maire :

« Ah ! Là, bravo. »

Vincent BRUN :

« Oui, mais alors, qu'est-ce que vous avez à cacher ? Pourquoi vous ne souhaitez pas nous indiquer tout ça ? »

Thomas TEYSSIER :

« Le Conseil d'exploitation, ça a été dit lors du dernier Conseil Municipal, il aura lieu au mois de janvier, non début février. »

Vincent BRUN :

« C'est quand même surprenant de faire un Conseil d'exploitation 9 mois après son ouverture. Donc qui prend les décisions en ce moment ? Qui en est le Président ? Qui dépense ? C'est quand même important. En plus, j'en fais partie du Conseil d'exploitation. C'est dommage de n'avoir aucune information. Mais je vous écoute Monsieur TEYSSIER. »

Thomas TEYSSIER :

« Si vous suiviez les délibérations que vous votez, vous sauriez qu'il y a une Directrice qui a été nommée. Délibération 2017-21, 22 et 23. Donc, je vous demande déjà avant de commenter les délibérations actuelles de regarder les délibérations que vous votez précédemment. Ça, c'est le premier point. »

Vincent BRUN :

« Je vous remercie pour vos conseils, Monsieur. »

Thomas TEYSSIER :

« Le deuxième point. Vous dites : je ne sais pas combien il y a d'élèves. Mais même pour un élève, s'il y avait même qu'un seul élève de l'école de musique qui serait, qui était concerné par ce partenariat, déjà ça serait très, très bien. Donc je vous demanderai même de le voter pour un seul élève. Donc déjà, ça commence par ça. »

Vincent BRUN :

« Être incapable de nous dire combien d'enfants... »

Thomas TEYSSIER :

« Ça sera dit lors du Conseil d'exploitation de la régie. »

Vincent BRUN :

« Vous avez des choses à cacher. »

Thomas TEYSSIER :

« Il n'y a rien à cacher. Par contre, puisqu'on est sur le Cours Feydeau, je vais en profiter. »

Vincent BRUN :

« Allez-y. Sortez-nous les vieux dossiers. »

Thomas TEYSSIER :

« Je vais vous sortir un vieux dossier puisque vous avez dit... décidément parce que vous faites une fixation. »

Vincent BRUN :

« Vous devez y passer du temps aux archives dans cette équipe. »

Thomas TEYSSIER :

« Vous aviez dit lors du Conseil Municipal du 31 mai. »

Vincent BRUN :

« De quelle année ? Tout à l'heure avec Madame COIRIER, c'était en 2016. »

Thomas TEYSSIER :

« De cette année, 31 mai 2017. »

Vincent BRUN :

« D'accord. Je devrais m'en souvenir. »

Thomas TEYSSIER :

« Voilà. On vous rappelait, lors de ce Conseil Municipal, que vous aviez donné l'autorisation en Conseil d'Administration, au mois de décembre 2016, d'Osc'Art pour le départ du CDC. Vous m'aviez traité de menteur. Si, si, vous me traitez de menteur. Donc ces pages 13 du compte-rendu du Conseil Municipal du 31 mai 2017. »

Vincent BRUN :

« Que nous n'avons pas voté. Je vous écoute. J'arrête de vous couper. »

Thomas TEYSSIER :

« C'est très, très fort. Vous retombez toujours sur vos pattes. »

Vincent BRUN :

« Allez-y Monsieur TEYSSIER. »

Thomas TEYSSIER :

« Le Directeur soit mandaté par le Conseil d'Administration pour rechercher des solutions complémentaires et alternatives. »

Vincent BRUN :

« Oui, c'est exactement ce que j'ai voté. »

Thomas TEYSSIER :

« Voilà. Il s'agira de mesures radicalement alternatives et il faudra que le CDC trouve une autre collectivité pour l'accueillir à l'échelle de la Métropole. Qui a voté pour ceci. Vote pour, le premier que je vois, c'est Monsieur Vincent BRUN. Vous avez voté pour. Donc vous avez voté, contrairement à ce que vous affirmez, pour que le CDC puisse partir. »

Vincent BRUN :

« Pas du tout Monsieur. Vous mélangez toutes les délibérations. »

Thomas TEYSSIER :

« Qui a voté contre ? Messieurs TEYSSIER, CHAMBOISSIER et DAUVILLIER. »

Vincent BRUN :

« Vous êtes gentil, mais enfin vous mélangez toutes les délibérations. Effectivement moi, j'ai voté pour chercher des solutions complémentaires et alternatives. Je rappelle quand même Monsieur TEYSSIER qui voulait nous expliquer tout cela, que vous aviez coupé les subventions de ces... Mais si quand même, vous avez coupé les subventions. Alors évidemment, vous aviez coupé les subventions, Monsieur. Et donc le Conseil d'Administration avait indiqué... »

Thomas TEYSSIER :

« Monsieur, on n'a pas coupé des subventions. »

Vincent BRUN :

« Si, si. »

Thomas TEYSSIER :

« On a simplement repris en régie les écoles d'art. »

Vincent BRUN :

« Oui, c'est ça. »

Thomas TEYSSIER :

« Ça n'a rien à voir avec couper des subventions. »

Vincent BRUN :

« Mais si, Monsieur... »

Madame le Maire :

« Nous allons revenir sur la délibération si vous permettez. »

Vincent BRUN :

« Oui, Monsieur. Mais à chaque fois, vous n'assumez pas quand même.

Madame le Maire :

« Nous allons passer au vote de cette délibération. Ce sont nos enfants d'Artigues, et autres d'ailleurs des écoles qui vont rencontrer le Jeune Orchestre de Bordeaux, du conservatoire.

Qui est d'avis d'approuver cette délibération ? Qu'est-ce que vous faites, Messieurs ? »

Vincent BRUN :

« Devant l'absence de document, on s'abstient. »

Madame le Maire :

« Bien.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- D'autoriser Madame Le Maire à signer la convention ci-annexée et tout document y afférent

Adopté 20 voix pour et 2 abstentions.

Madame le Maire :

J'ai eu 2 questions orales. Je vais commencer par celle de Monsieur COLOMBO. Je vais la lire : Madame voilà plus d'un an, nous vous alertions sur les risques liés à l'utilisation des billes issues de pneus usagés dans la pelouse synthétique du Stade. Vous aviez, à ce moment-là, ri – je ne pense pas – sans apporter de réponse. Aujourd'hui, ce problème... »

Vincent BRUN :

« Vous nous aviez dit de regarder Playboy, Madame. »

Madame le Maire :

« Vous êtes pénibles de couper la parole, Messieurs. »

Vincent BRUN :

« Vous êtes pénible de mal nous parler. »

Madame le Maire :

« Aujourd'hui, ce problème refait surface au niveau international indiquant les risques possibles de cancer. Pour rappel, ce terrain est utilisé quotidiennement par les enfants des écoles et pas que. Madame, allez-vous, par principe de précaution, suspendre l'utilisation de ce terrain dans l'attente de l'exclusion de tout risque par les autorités compétentes ? Une réunion de l'ensemble des agents au sport des communes de la Métropole s'est déroulée dernièrement sur ce sujet. Et vous souhaitez que l'agent au sport fasse le point.

Concernant la dangerosité. Évidemment bien sûr, nous sommes attentifs à la santé des Artiguais dans leur ensemble, que ce soit les seniors, les enfants ou autres. Et Laura FLESSEL, la Ministre des sports, a été sollicitée pour qu'une étude au niveau national soit commandée. Donc nous serons attentifs bien entendu au résultat.

Il n'empêche qu'il n'y a pas de preuve à ce jour de la dangerosité de ces terrains synthétiques. Sachant quand même que quand on parle de danger et notamment aux Etats-Unis, ça concerne des terrains synthétiques qui sont clos. Celui d'Artigues est à ciel ouvert, si ça ne vous a pas échappé. Les matériaux utilisés sont des produits élastomères, issus de la technologie cryogénique de broyage des pneus, sans friction et réchauffement du caoutchouc. Il ne subit donc aucune dégradation chimique ou thermique pendant le traitement. Ces produits ont été testés en laboratoire et sont conformes aux normes actuelles établies par la FIFA et l'IRB - donc l'IRB, c'est le rugby - et la norme NFP 92-112. Cette norme prévoit notamment une analyse toxicologique par lixiviation qui conclut à la conformité du produit.

Deuxièmement, les études menées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques, l'ECHA, rendues publique en avril 2017, démontrent que les terrains synthétiques ne font pas grimper le risque de cancer.

Troisièmement, pour la commission médicale de la Fédération Française de Foot, il n'existe pas de preuve de risque liée à la pratique d'activités physiques sur terrain synthétique.

Comparatif environnemental maintenant entre un terrain synthétique et un terrain naturel. Un terrain synthétique permet une utilisation plus intensive qu'un terrain naturel. Ce qui permet de limiter la consommation des sols naturels. Le gazon naturel nécessite l'usage intensif d'engrais et de produits phytosanitaires, traitements importants, ainsi que beaucoup d'eau pour les maintenir en bonne utilisation. Et contrairement aux idées reçues, les terrains en gazon naturel ne permettent pas le développement d'une quelconque biodiversité.

Là, j'ai la déclaration de RECIPNEU, ainsi que l'analyse des produits et de ces billes faites en caoutchouc. Ça, c'est la 1^{ère} question.

Jean-Christophe COLOMBO :

« Non, mais attendez, je n'ai pas fini. »

Madame le Maire :

« Mais il n'y a pas de débat. »

Jean-Christophe COLOMBO :

« Si, si, si, Madame. C'est la loi. Vous ne pouvez pas interdire les débats sur les questions orales. Vous le savez. Et déjà vous ne pouvez même pas m'interdire de la... J'étais présent. C'est quand même malpoli que vous lisiez la question à ma place. C'est déjà vraiment... »

Madame le Maire :

« Je ne lis pas les questions. J'ai une question orale. Je la pose. »

Jean-Christophe COLOMBO :

« Vous avez lu une question à ma place. »

Madame le Maire :

« Vous posez votre question, parce que normalement il n'y a pas de débat quand il y a une question orale. »

Vincent BRUN :

« Si, si. »

Jean-Christophe COLOMBO :

« Si, si. Le Conseil départemental de la Gironde a quand même voté un moratoire contre les pelouses synthétiques cette semaine. Donc, ce n'est quand même pas rien. Nous vous avons demandé, ça fait un moment qu'on vous demande, des analyses et les résultats des analyses. Vous n'avez même pas répondu à mon mail. Pourtant ce n'est pas très lourd 2 documents. Vous auriez bien pu me les envoyer. »

Madame le Maire :

« Tenez, je vous les envoie. »

Jean-Christophe COLOMBO :

« Merci. »

Madame le Maire :

« Ainsi que la déclaration de RECIPNEU. »

Jean-Christophe COLOMBO :

« C'est très, très gentil Madame. »

La commune de Mérignac a quand même aussi décidé de tester les terrains et de faire intervenir un laboratoire pour faire des analyses. Qu'est-ce qui vous empêche Madame de faire la même chose ? Parce qu'on parle quand même d'enfants. Alors bien sûr qu'il n'y a pas eu la preuve de toxicité des terrains. Mais l'inverse non plus n'a pas été prouvé. Les enfants rentrent tous les jours des terrains avec des billes dans les poches, d'autres à la bouche. »

Madame le Maire :

« Le règlement intérieur dit : les questions orales portent sur des sujets d'intérêt général concernant la commune d'Artigues-près-Bordeaux. Elles ne donnent pas lieu à des débats sauf demande de la majorité des Conseillers municipaux présents. Est-ce que vous êtes tous d'accord pour qu'il y ait des débats ? Non. »

Madame le Maire :

« Je passe à la seconde question orale de Vincent BRUN.

Madame, au début de l'année 2017, la société CD TRANS a créé un lieu de stockage de bouteilles de gaz Avenue du Pérou. Près d'un an plus tard, la société est toujours là, aussi proche des habitations. Ce qui inquiète les riverains. En février, vous avez indiqué dans Sud-Ouest suivre le dossier. Pouvez-vous nous indiquer si cette société va rester en place ? Si des mesures de sécurité complémentaires vont être mises en place ? Quelle action sécuritaire avez-vous mise en œuvre dans ce dossier ?

Donc il y a un an pratiquement, bientôt, en fin de semaine que CD TRANS s'est installée. Vous arrivez avec quelques bonbonnes de gaz de retard parce que, franchement, tout ça, ça a été mis en place avec la société, avec la DREAL, avec la Préfecture. Il y a eu des réunions avec les riverains. Donc ramez, sortez vos rames.

Maintenant CD TRANS a un bail de 18 mois. En juin prochain, ils seront partis. Ils sont arrivés le 24 décembre, entre Noël et nouvel an de l'année dernière. Donc ça fait 1 an. Vous comptez 6 mois de plus.

Maintenant il n'y a pas de débat. C'était une question orale. Le Conseil municipal est terminé. Je vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année. »

Le Maire,

Anne-Lise JACQUET